

L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

sur le bassin de la Sioule et ses affluents

SAGE Sioule





>> Sommaire

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	4
1.1. Les zones humides : un enjeu prioritaire du SAGE	4
1.2. Des objectifs nombreux, une étude attendue localement	5
2. MÉTHODOLOGIE D'INVENTAIRE	5
2.1. La concertation préalable	6
2.2. Les inventaires de terrain	9
2.3. La consultation publique et les contre-expertises	15
2.4. La validation de l'inventaire	15
3. RÉSULTATS DE L'ÉTUDE	18
3.1. Une surface de zones humides revue à la baisse	18
3.2. Une densité en zones humides très inégale sur le territoire	18
3.3. Une majorité de prairies et de boisements humides	21
3.4. Des zones humides fonctionnelles mais dégradées	22
4. PERSPECTIVES ET VALORISATION DE L'INVENTAIRE	23
4.1. Des inquiétudes encore nombreuses	23
4.2. Une base pour une gestion efficace et adaptée aux enjeux	24
ANNEXES	26

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

1.1. Les zones humides : un enjeu prioritaire du SAGE

Le bassin versant de la Sioule abrite de nombreuses zones humides très diversifiées dont le rôle est indispensable au bon équilibre des milieux aquatiques. L'intérêt des zones humides n'est donc plus à démontrer. Aujourd'hui, l'enjeu est de préserver celles qui sont encore intactes, de restaurer les fonctions de celles qui ont été altérées et de compenser celles qui ont été détruites.

Consciente de l'importance de ces milieux, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) Sioule a inscrit la connaissance et la préservation des zones humides comme un objectif stratégique pour le bassin. Ainsi, pas moins de **4 dispositions et 1 règle** assurent la mise en œuvre de la politique de la CLE en faveur des zones humides.

Cependant, lors de la consultation et de l'enquête publique du SAGE Sioule, la thématique des zones humides a suscité des interrogations et même de vives oppositions, en particulier sur la cartographie des enveloppes de fortes probabilités de présence des zones humides qui comportaient de nombreuses erreurs. Pour mémoire, celle-ci avait été construite via des outils informatiques combinant le recueil de données existantes, des analyses cartographiques (réseau hydrographique, plans d'eau, données géologiques...), la photo-interprétation de la végétation et l'analyse de la topographie (MNT, indice de Beven Kirkby).

Ainsi, face à cette **situation crispée**, l'amélioration de la connaissance des zones humides est indispensable. Si l'état des connaissances générales tend à s'améliorer, la connaissance fine des zones humides sur le bassin, tant sur leur localisation, leurs fonctionnalités, leurs valeurs environnementales et socio-économiques, leur état de conservation que leur niveau de menace reste à parfaire.

Cela passe nécessairement par des **expertises de terrain**. Ce travail a été initié sur l'amont du bassin par le SMAD des Combrailles dès 2014 sur son territoire dans le cadre du Contrat territorial Sioule et affluents. Fin 2018, 74 communes disposait d'un inventaire de terrain. En tant que structure porteuse du SAGE et sur sollicitation de la CLE, l'Etablissement public Loire a poursuivi ce travail d'envergure de 2019 à 2022 sur les **86 communes restantes du bassin** (Figure 1).

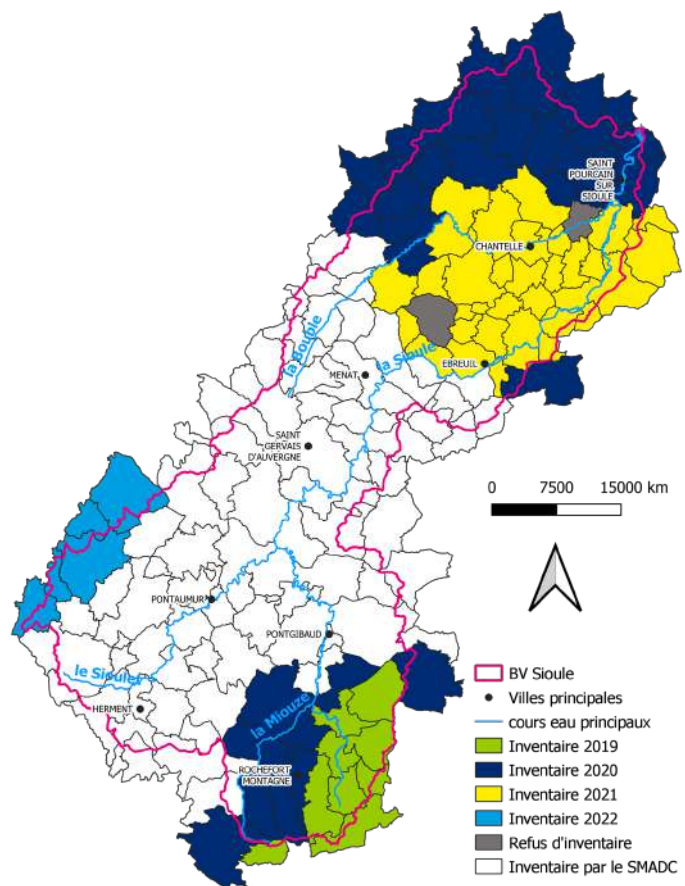


Figure 1 : Territoire d'étude

1.2. Des objectifs nombreux, une étude attendue localement

L'étude consiste, dans un premier temps, à **identifier les zones humides** sur la base de critères pédologiques et floristiques sur le terrain, de définir leurs contours et de les **cartographier**, puis dans un second temps de **caractériser** leur état fonctionnel, leurs valeurs environnementale et socio-écologique et leur niveau de menace.

Ce travail aboutira à une numérisation des zones humides et à la création d'une **base de données géoréférencées**. Toutes les zones humides existantes sur le périmètre d'inventaire, quelles que soient leurs tailles et leurs caractéristiques, seront identifiées, cartographiées et caractérisées dans le but de les préserver en application de l'article L.211-1 du Code de l'Environnement, du SDAGE Loire Bretagne et du SAGE Sioule.

La CLE a volontairement pas fait le choix de **réaliser en interne** cette étude afin de garantir une totale maîtrise des résultats et surtout d'être en mesure d'apporter la **pédagogie et la concertation** indispensable à sa bonne réalisation. Son acceptation et appropriation par les acteurs locaux en dépend.

Le présent rapport d'étude présente uniquement les inventaires conduits par l'EP Loire, et non des résultats à l'échelle du bassin versant.

2. MÉTHODOLOGIE D'INVENTAIRE

La méthode employée est **conforme aux « modalités d'inventaire des zones humides » validées par la Commission Locale de l'Eau** du SAGE Sioule le 23 janvier 2015. Elaborée en concertation, cette méthodologie cadre permet de garantir une **homogénéité de l'inventaire** sur l'ensemble du bassin. Elle accorde une place très importante à la concertation en associant les acteurs du territoire à toutes les étapes de l'étude, y compris lors de la phase de terrain.

L'inventaire se déroule en plusieurs phases (Figure 2). La première consiste à **réunir les acteurs du territoire** concernés par l'inventaire pour les informer de la démarche et organiser la **phase de terrain**. Une fois le terrain terminé et les cartes réalisées, s'ouvre une **période de consultation** des cartes d'une durée de 3 semaines à 1 mois pendant laquelle toute personne peut faire part de ces questionnements et de ces remarques sur le caractère humide des zones identifiées. A l'issue de la consultation, ces personnes sont contactées et des **contre-expertises de terrain** avec les chargés d'études peuvent être organisés. Lorsque toutes les remarques ont été prises en compte, un **avis du Conseil municipal** a été demandé avant **validation en CLE**.



Figure 2 : Etape de l'inventaire

2.1. La concertation préalable

L'inventaire des zones humides du SAGE Sioule s'appuie sur une démarche participative qui met au cœur du projet les acteurs communaux. La préparation du terrain passe ainsi par un important travail de concertation en amont. Il est en effet indispensable d'associer les acteurs du territoire dès le début pour le bon déroulement de l'étude.

Au total, 3 réunions d'information et 62 réunions de groupe de travail ont été organisées mobilisant 445 personnes (Tableau 1).

La réunion d'information

Les maires ou leurs adjoints occupent une place centrale dans la démarche de par leur rôle de relais d'information entre la CLE, l'EP Loire et les acteurs locaux. A ce titre, une réunion d'information a été conduite chaque année pour les communes concernées afin de leur présenter la démarche d'inventaire et la méthodologie employée. Leur rôle principal consiste à communiquer autour de l'inventaire via des affichages en mairie ou dans les lieux de passage (annexe 1), des courriers informatifs ou encore des articles dans la presse locale ou dans les bulletins municipaux.

Les réunions de « Groupe de travail »

Suite à la réunion d'information, des réunions dites de « Groupe de Travail » pour chacune des communes ont été organisées. Leur composition a été laissée à l'initiative du maire tout en imposant un certain cadre : associer l'ensemble des acteurs concernés par l'inventaire (propriétaires, exploitants agricoles et/ou forestiers) ou ayant une très bonne connaissance du territoire (chasseurs, pêcheurs, naturalistes, ...). Ces personnes ont été contactées et informées des réunions par les mairies au moyen d'un courrier type fourni par l'EP Loire.

Ces réunions ont été structurées autour de trois axes principaux. Le premier est de présenter l'inventaire dans sa globalité et de répondre aux questions. Le repérage des zones humides fait souvent l'objet d'inquiétudes et d'oppositions de la part des agriculteurs qui ont des appréhensions sur la pérennité de leurs activités et de leurs pratiques. Ainsi, une mise au point sur la méthode utilisée et les conséquences de l'inventaire est nécessaire avant la phase de terrain.

Le deuxième objectif est de travailler collectivement sur les cartes de prélocalisation. Il s'agit de recueillir les connaissances des usagers sur le caractère humide ou non des zones identifiées sur les cartes de prélocalisation et également d'obtenir des informations complémentaires utiles à la compréhension du fonctionnement des zones humides (sources, écoulements, secteurs drainés, etc.) Ce travail est primordial pour faciliter le travail de terrain. Toutefois, il est important de noter que même si certaines zones n'étaient a priori pas humides selon les dires des acteurs locaux, toutes les zones humides potentielles de la prélocalisation nécessitent une vérification sur le terrain.

Enfin, l'organisation de la phase de terrain consiste à découper la commune en secteurs, sur lesquels sont définis un ou plusieurs responsables, les « référents ». Ces référents, personnes disponibles et motivés, ont vocation à accompagner les chargés d'étude sur le terrain et ont pour mission de prévenir les personnes concernées par l'inventaire sur leur secteur. A défaut, les chargés d'étude ont assuré cette carence. Cet accompagnement systématique a permis l'EP Loire de s'affranchir d'autorisations préfectorales habituellement délivrées dans le cadre d'études scientifiques pour

pénétrer sur des parcelles privées sans l'accord des propriétaires. Les zones humides sont en effet majoritairement situées sur des terrains privés, que ce soient des jardins particuliers, des parcelles agricoles ou des forêts. A noter, dans le cas où une personne refuserait d'accorder l'accès à sa parcelle, la zone humide est délimitée depuis l'extérieur, si elle est visible. A défaut, la zone humide potentielle de la prélocalisation est conservée en l'état.

En fin de réunion, des démonstrations sur le terrain ont été systématiquement proposées mais dans les faits peu réalisées, les participants ne la jugeant pas forcément utile.

Ces réunions ont généralement lieu entre les mois de mars et juin, afin de débiter la phase de terrain le plus tôt possible au printemps. Certaines réunion ont été mutualisées sur des petites communes.

Lors de la pandémie Covid-19, des ajustements ont été nécessaires pour maintenir la concertation au printemps 2020 à défaut de réunions en présentiel. Une notice explicative avec les cartes de prélocalisation a été envoyée à toutes les communes en leur demandant de prendre contact avec les acteurs et de recueillir leurs connaissances de terrain. Un accompagnement par visioconférence a été proposé par l'EP Loire mais seule la commune de Contigny en a ressenti le besoin.

En moyenne, 7 personnes ont assisté aux réunions des groupes de travail communaux (GTC), avec une importante variation en fonction de l'implication de la commune dans l'inventaire et de son contexte. Globalement, l'investissement de la commune dans la préparation de l'inventaire est une garantie pour que celui-ci se déroule ensuite dans les meilleures conditions possibles.

A noter qu'aucune réunion n'a été organisée pour les communes de Murat-le-Quaire et Saint-Bonnet-de-Four du fait de leur très faible superficie dans le bassin de la Sioule et de l'absence de zones potentiellement humides identifiées sur la carte de prélocalisation.



COMMUNES	REUNION D'INFORMATION	GROUPE DE TRAVAIL	NOMBRE DE PRESENTS GTC
Aurières	4/25/2019	5/14/2019	2
Barberier	3/16/2021	4/26/2021	8
Basville	6/4/2020	3/21/2022	7
Bayet	3/16/2021	3/25/2021	11
Beaune d'Allier	6/4/2020	8/3/2020	9
Bègues	3/16/2021	5/4/2021	17
Bellenaves	3/16/2021	3/30/2021	7
Blomard	6/4/2020	7/31/2020	9
Bransat	6/4/2020	-	-
Brout-Vernet	3/16/2021	4/30/2021	9
Cesset	6/4/2020	-	-
Ceyssat	4/25/2019	5/20/2019	6
Chantelle	3/16/2021	3/26/2020	6
Chard	3/16/2021	3/21/2022	7
Chareil-Cintrat	3/16/2021	4/2/2021	9
Charroux	3/16/2021	4/2/2020	3
Chezelle	6/4/2020	5/20/2021	8
Chirat-l'Eglise	3/16/2021	4/1/2021	6
Chouvigny	3/16/2021	5/11/2021	2
Contigny	6/4/2020	6/26/2020	ND
Coutansouze	3/16/2021	4/1/2021	2
Cressanges	6/4/2020	-	-
Deneuille-lès-Chantelle	3/16/2021	3/26/2021	5
Deux-Chaises	6/4/2020	-	-
Dontreix	3/16/2021	3/21/2022	4
Ebreuil	3/16/2021	5/3/2021	20
Echassières	3/16/2021	4/8/2021	12
Étroussat	6/4/2020	5/20/2021	7
Fleuriel	3/16/2021	4/8/2021	14
Fourilles	3/16/2021	3/23/2021	7
Gannat	6/4/2020	-	-
Gelles	4/25/2019	6/5/2019	ND
Heume-l'Eglise	4/25/2019	5/10/2019	13
Jenzat	3/16/2021	4/28/2021	5
Laféline	6/4/2020	-	-
Lalizolle	3/16/2021	4/28/2021	8
La-Mazière-aux-Bons-Hommes	3/16/2021	3/21/2022	3
Laqueuille	4/25/2019	5/13/2019	4
Le Montet	3/16/2021	8/11/2020	7
Le Theil	6/4/2020	-	-
Le-Mayet-d'Ecole	3/16/2021	4/30/2021	4
Loriges	3/16/2021	5/5/2021	4
Louchy-Montfand	6/4/2020	-	-
Louroux-de-Bouble	6/4/2020	-	-

COMMUNES	REUNION D'INFORMATION	GROUPE DE TRAVAIL	NOMBRE DE PRESENTS GTC
Mazaye	4/25/2019	5/23/2019	4
Mazerier	3/16/2021	5/3/2021	7
Meillard	6/4/2020	-	-
Mérinchal	3/16/2021	3/21/2022	11
Monestier	3/16/2021	3/25/2021	12
Monetay-sur-Allier	6/4/2020	-	-
Montmarault	6/4/2020	8/21/2020	9
Montord	6/4/2020	-	-
Murat-le-Quaire	Absence de zones humides		
Nades	3/16/2021	4/27/2021	8
Naves	3/16/2021	3/30/2021	8
Nébouzat	4/25/2019	5/14/2019	4
Olby	4/25/2019	6/5/2019	9
Orcines	4/25/2019	5/20/2019	1
Orcival	4/25/2019	5/20/2019	6
Perpezat	4/25/2019	5/13/2019	12
Rocheft-Montagne	4/25/2019	5/21/2019	5
St-Bonnet-de-Four	Absence de zones humides		
St-Bonnet-de-Rocheft	3/16/2021	5/4/2021	10
St-Bonnet-près-d'Orcival	4/25/2019	5/14/2019	11
St-Didier-la-Forêt	3/16/2021	5/5/2021	2
St-Germain-de-Salles	3/16/2021	4/30/2021	9
St-Marcel-en-Murat	6/4/2020	7/28/2020	7
St-Pierre-Roche	4/25/2019	5/22/2019	12
St-Pourçain-sur-Sioule	6/4/2020	1/5/2021	4
St-Sauves-d'Auvergne	4/25/2019	5/13/2019	3
Saulcet	6/4/2020	-	-
Saulzet-le-Froid	4/25/2019	5/22/2019	ND
Sazeret	6/4/2020	8/13/2020	12
Sussat	3/16/2021	4/27/2021	3
Target	3/16/2021	3/6/2021	6
Taxat-Senat	3/16/2021	3/19/2021	7
Treban	6/4/2020	-	-
Tronget	6/4/2020	-	-
Ussel-d'Allier	3/16/2021	3/29/2021	7
Valignat	3/16/2021	3/30/2021	6
Veauce	3/16/2021	4/27/2021	1
Verneuil-en-Bourbonnais	6/4/2020	-	-
Vernines	4/25/2019	5/22/2019	4
Vernusse	6/4/2020	-	-
Vicq	3/16/2021	4/1/2021	ND
Voussac	6/4/2020	-	-

Tableau 1 : Dates des réunions de concertation et nombre de participants par communes

2.2. Les inventaires de terrain

La méthodologie déployée est fortement inspirée des arrêtés du 24 juin 2008 et du 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides au sens réglementaire. Dans le cadre de l'étude et comme souligné dans la circulaire du 18 janvier 2010, ces protocoles longs et fastidieux ont été allégés afin d'éviter des coûts d'inventaires disproportionnés et injustifiés vis-à-vis des objectifs d'amélioration de la connaissance et de planification de l'action locale. De fait, l'inventaire des zones humides du bassin de la Sioule n'a pas de valeur juridique. Bien que modulable, les critères floristiques et pédologiques ont toutefois été conservés.

A total, l'inventaire a nécessité 240 jours de terrain et mobilisé 591 personnes (Tableau 2).

Étape 1 : Identification de la zone humide

D'après le Décret n°2007-135 du 30 janvier 2007 codifié à l'article R.211-108 du Code de l'environnement, la vérification de l'un des critères relatifs à la botanique et/ou à la pédologie permet de statuer sur la nature humide d'un milieu.

L'arrêté du 1^{er} octobre 2009 dresse une liste de 850 espèces indicatrices de zones humides. Toutes les catégories y sont représentées : des herbacées (carex, joncs, reine des prés, lychnis, cardamine, etc.) comme des ligneuses au stade arbustif ou arboré (saules, peuplier, frêne, aulne, bouleau, etc.). Si plus de 50% des espèces sont indicatrices de zones humides, en nombre ou en recouvrement, alors la zone prospectée est considérée humide (Figure 3).



Figure 3 : Echantillon d'espèces indicatrices de zones humides retrouvées sur le bassin de la Sioule
(Photos : INPN)

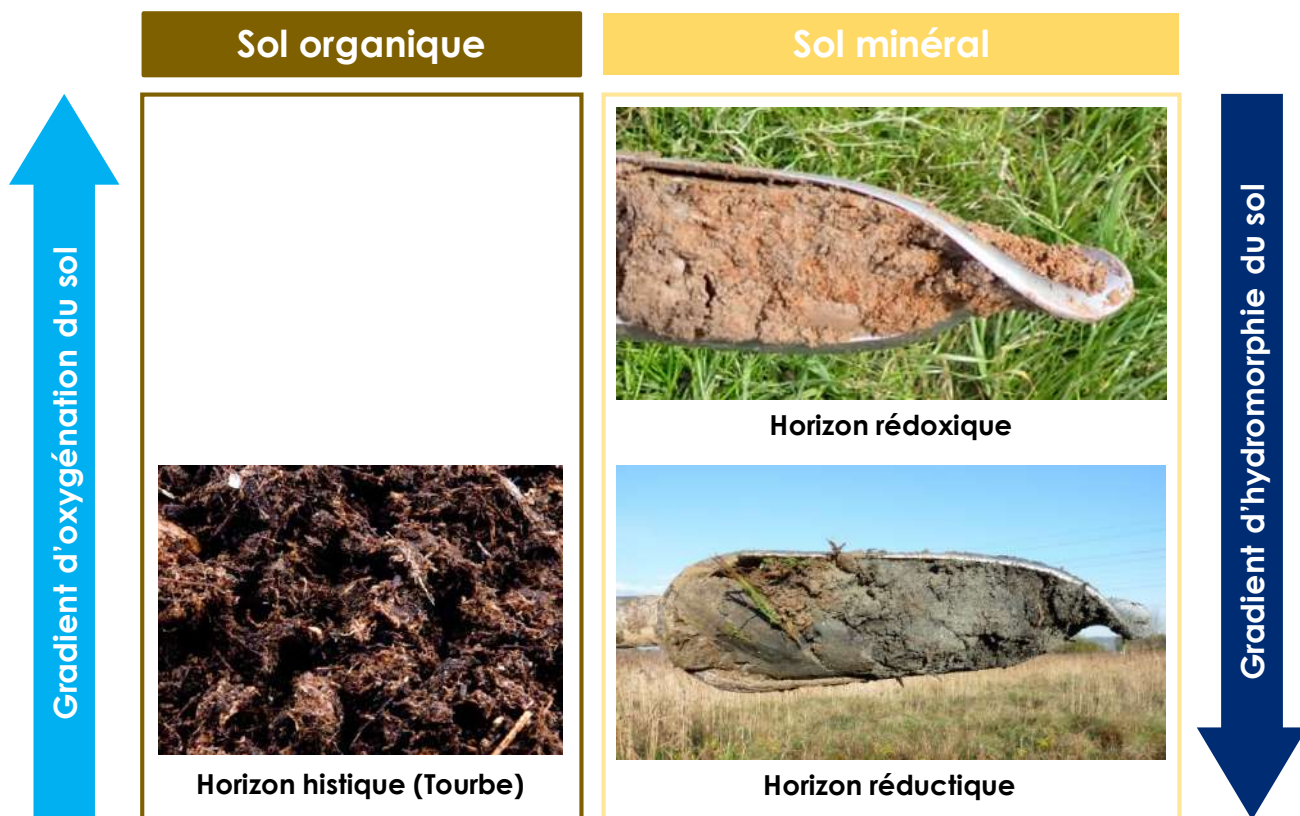


Figure 4 : Type de sol caractéristique des zones humides

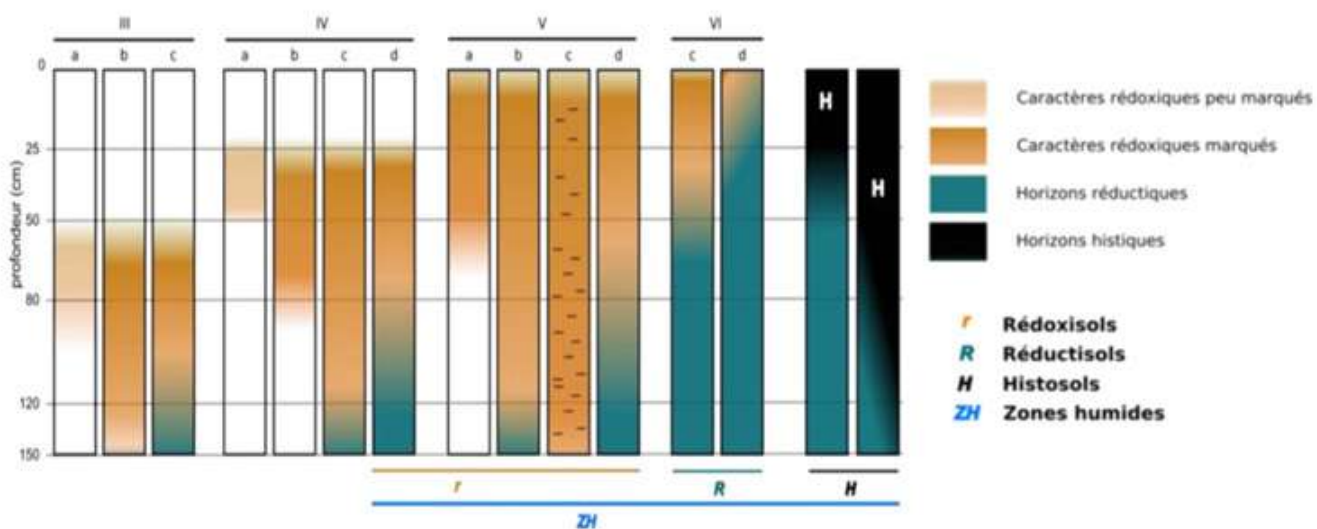


Figure 5 : Liste des sols caractéristiques des zones humides (Source : GEPPA, 1981)

Le critère pédologique est considéré positif s'il est observé, du plus humide au moins humide :

- ▶ La présence de matière organique dans les premiers 50 cm de profondeur (histosol) ;
- ▶ La présence significative de traits réductiques débutant à moins de 50 cm de profondeur (réductisol, classe GEPPA de type VI) ;
- ▶ La présence significative de traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm de la surface (rédoxisol, classe GEPPA de type V) ;
- ▶ La présence significative de traits rédoxiques débutant entre 25 et 50 cm de la surface et se prolongeant avec des traits réductiques avant 120 cm de profondeur (rédoxisol, classe GEPPA de type IVd) ;

Toutes traces d'hydromorphie apparaissant au delà de 50 cm sont discriminantes (Figure 4 et 5).

Concrètement, sur le terrain, l'identification d'une zone humide s'appuie préférentiellement sur la présence d'une végétation hygrophile ou d'un habitat caractéristique. Le critère floristique est vérifié visuellement sans l'usage de relevés phytosociologiques.

Lorsque le critère végétation hygrophile ne s'exprime pas ou pas suffisamment, et qu'un doute sur la nature humide de la zone persiste, des sondages pédologiques sont alors nécessaires afin de mettre en évidence la présence d'un sol caractéristique de zone humide grâce à l'analyse des traces d'hydromorphie. Concernant les sondages, le carottage est effectué sur les 50 premiers centimètres et sont prolongés jusqu'à l'apparition d'un horizon réductique ou au maximum jusqu'à 120 cm uniquement en cas d'apparition de traits rédoxiques entre 25 et 50 cm (sol en classe GEPPA IV).

L'analyse pédologique s'inscrit donc comme une méthode complémentaire à l'analyse floristique et n'intervenant que si le critère floristique s'avère insuffisant ou en secteur dégradé et moyennement humide (zones cultivées, piétinement, pâturage, retournement de prairie, ...) (Figure 6).

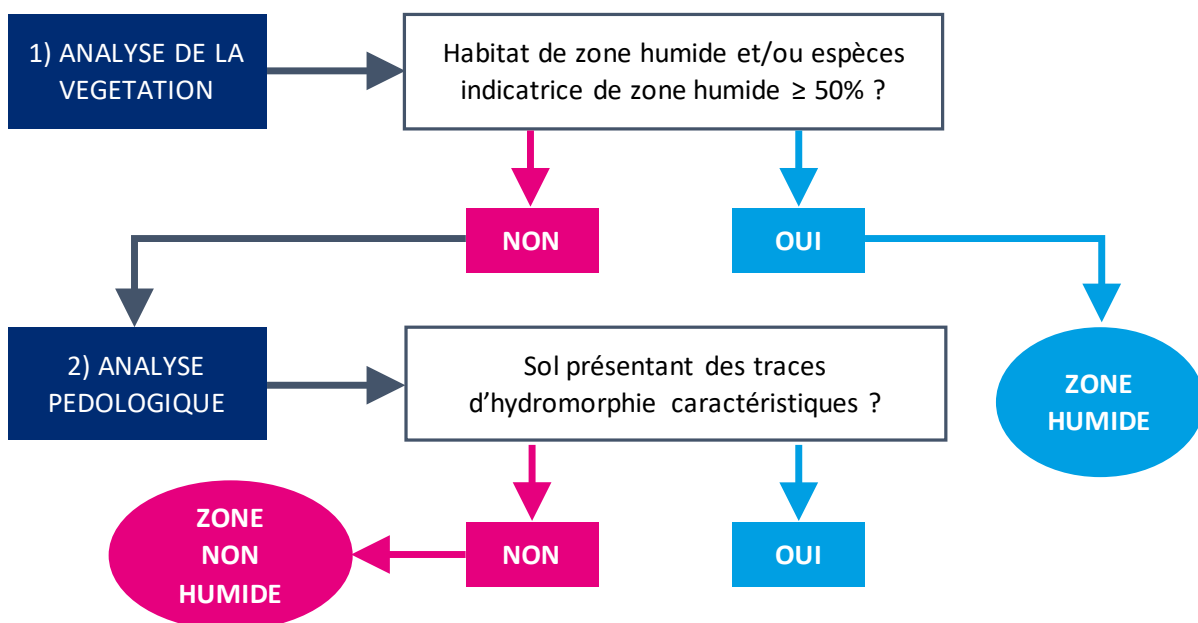


Figure 6 : Démarche d'identification des zones humides

Etape 2 : Délimitation de la zone humide

Pour délimiter la zone humide, deux cas de figures sont possibles. Dans le premier cas (Figure 7a), les limites de la zone humide sont nettes et associées à une rupture dans la végétation ou liées à une discontinuité (réseau hydrographique, rupture de pente, aménagement humain). La topographie et la végétation suffisent à apprécier les contours de la zone humide, qui est délimitée visuellement.

Dans le deuxième cas (Figure 7b), les limites de la zone humide sont floues, la végétation y est plus épaisse ou peu représentative, la topographie moins révélatrice. L'usage du critère pédologique est alors nécessaire pour déterminer les contours de la zone humide. A la manière du protocole réglementaire, il s'agit de réaliser des sondages le long du gradient hydrique. La limite de la zone humide se trouvera entre un sondage positif et un sondage négatif. Dans un objectif non réglementaire, deux ou trois sondages peuvent suffire pour affiner une limite de zone humide.

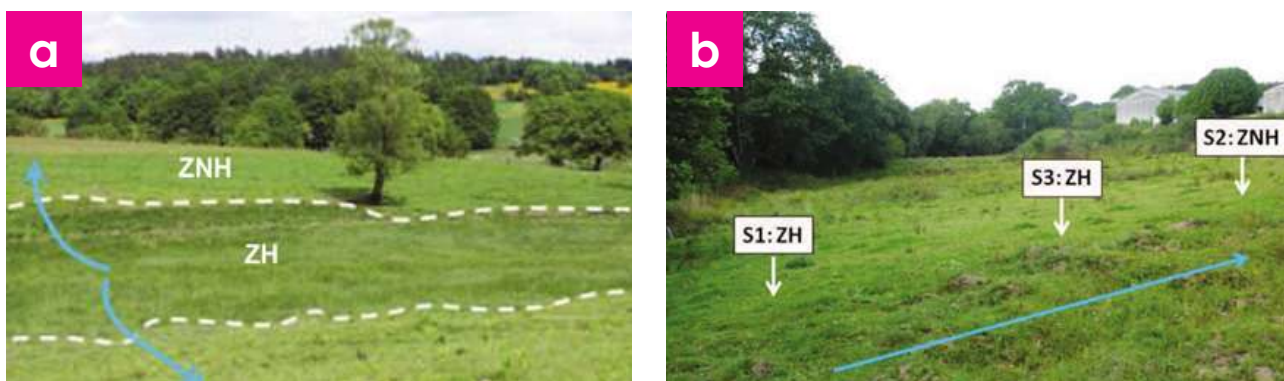


Figure 7 : Délimitation des zones humides en cas de limites nettes (a) et plus floues (b)

A souligner le cas particulier des fossés ou collecteurs de drainage. Bien que comportant souvent une végétation hygrophile (roseau, massette, ...), ceux-ci ne figurent en zones humides uniquement si les terrains adjacents sont qualifiés comme tels. De la même façon, les ripisylves sont classées en zone humide si leur connexion au cours d'eau est assurée.

L'unité de cartographie des zones humides correspond à la typologie SAGE. L'échelle de digitalisation est fixée entre 1/1 000ème et 1/ 2 500ème pour obtenir une délimitation relativement précise. A cet effet, le support cadastral, les scan 25 et la BD Ortho de IGN ont facilité le repérage. Le système de projection cartographique utilisé est le RGF 93/Lambert 93.

Le tracé de la zone humide se cale obligatoirement sur des données vectorielles de référence à savoir sur le cadastre numérisé (ou à défaut la BD Parcellaire de l'IGN) et la BD Topo dès lors que les limites coïncident (Figure 8).

Une attention particulière a été portée aux respects des règles de topologie suivantes :

- ▶ Une typologie SAGE Sioule unique pour chaque zone humide
- ▶ Aucune lacune entre 2 objets tangents,
- ▶ Aucun recouvrement entre 2 objets distincts
- ▶ Des sommets pour chaque intersection
- ▶ Limites uniques pour les polygones jointifs

Un contrôle de cohérence géométrique a été effectué avant la validation de l'inventaire.

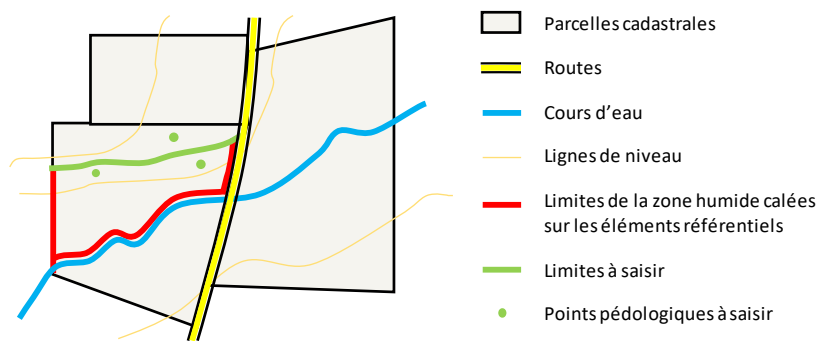


Figure 8 : Principe de digitalisation des zones humides

Étape 3 : Caractérisation sommaire de la zone humide

L'objectif de la caractérisation simplifiée est d'évaluer rapidement les fonctions, les valeurs et le niveau de menace des zones humides en fonction de leur contexte, en vue de fixer ultérieurement des priorités d'actions sur le territoire.

Pour réaliser la caractérisation des zones humides, 2 échelles d'analyses sont distinguées :

- ▶ L'échelle locale pour la description de la zone humide (typologie, végétation, entrée/sortie d'eau, etc.) et de son environnement immédiat (usages/activités, atteintes, menaces, ...) ;
- ▶ L'échelle du bassin versant afin de mieux cerner leur état fonctionnel et leur rôle dans l'hydrosystème.

L'ensemble des informations requises se trouve en annexe 2. Le logiciel GWERN développé par le Forum des Marais Atlantiques a été utilisé pour cette tâche.

Ces informations sont collectées grâce aux observations de terrain et aux témoignages des propriétaires ou des exploitants présents. L'évaluation des fonctions, des valeurs ou du niveau de menace peut se faire ultérieurement grâce à une grille figurant en annexe 3.

Organisation des inventaires terrain

Généralement, les expertises de terrain ont été conduites au printemps et en été, période privilégiée du fait de la floraison de la majorité des espèces. A défaut, notamment en cas de forte sécherresse (végétation brûlée) ou en phase de repos végétatif, les sondages pédologiques ont été d'un grand recours.

En moyenne, 7 personnes accompagnaient les chargés d'études sur le terrain. Ce chiffre est très variable en fonction de la taille de la commune et de son contexte agricole. De plus, l'impossibilité de maintenir toutes les réunions de groupe de travail au printemps 2020 a entraîné une moins bonne diffusion de l'information auprès des personnes concernées. Devant les réclamations de certains acteurs, il a donc été décidé en 2021 et 2022 de mettre particulièrement l'accent sur la concertation et de bien insister auprès des mairies pour que le plus grand nombre de personnes soient invitées aux réunions et qu'elles puissent être présentes sur le terrain.

La crise sanitaire a induit un léger décalage dans le calendrier en 2020 qui s'est répercuté sur tout le reste de l'étude.

COMMUNE	EXPERTISES TERRAIN	NB JOURS DE TERRAIN	NB PERSONNES PRESENTES	COMMUNE	EXPERTISES TERRAIN	NB JOURS DE TERRAIN	NB PERSONNES PRESENTES
Aurières	20 et 21/06/2019	2	1	Mazaye	19 au 24/06/2020	3	3
Barberier	26 au 28/05/2021	3	6	Mazerier	14 et 15/06/2021	2	7
Basville	25 au 29/04/2022	5	10	Meillard	7/8/2020	1	5
Bayet	3 au 7/05/2021	5	9	Mérinchal	9 au 24/05/2022 2 et 3/06/2022	12	34
Beaune d'Allier	7 et 8/09/2020	1,5	3	Monestier	8 au 11/06/2021	4	18
Bègues	7 au 9/07/2021	2	11	Monetay-sur-Allier	6/10/2020	1	0
Bellenaves	17 au 20/05/2021 25 et 26/05/2021	6	25	Montmarault	10/21/2020	1	2
Blomard	31/08/2020 au 03/09/2020	4	11	Montford	7/6/2020	1	1
Bransat	22 au 24/06/2020	3	5	Murat-le-Quaire	Absence de zones humides		
Brout-Vernet	18 au 21/05/2021 30/06/2021 07/12/2021	4,5	13	Nades	31/08/2021 au 03/09/2021	4	8
Cesset	6/18/2020	1	6	Naves	4/20/2021	0,5	3
Ceyssat	6 au 8/08/2019	2,5	2	Nébouzat	24 au 27/06/2019	4	4
Chantelle	4/27/2020	1	11	Olby	30/07/2019 au 02/08/2019	4	7
Chard	3/29/2022	0,5	7	Orcines	Absence de zones humides		
Chareil-Cintrat	Interruption pour cause de conflit			Orcival	15 au 19/07/2019	4,5	6
Charroux	5/12/2020	0,5	1	Perpezat	02/06/2020 - 11/06/2020	7	14
Chezelle	12/08/2020 10/06/2021	2	9	Rocheftort- Montagne	26/06/2020 - 30/06/2020	4	3
Chirat-l'Eglise	22 au 25/06/2021	4	14	St-Bonnet-de-Four	Absence de zones humides		
Chouvigny	23 au 26/08/2021	4	5	St-Bonnet-de- Rocheftort	27/09/2021 au 01/10/2021	5	18
Contigny	7/27/2020	1	1	St-Bonnet-près- d'Orcival	17 au 19/06/2019	3	8
Coutansouze	12 au 15/07/2021	3	13	St-Didier-la-Forêt	05/05/2021 10/05/2021	1	7
Cressanges	6/25/2020	1	4	St-Germain-de- Salles	31/05/2021 au 02/06/2021	3	10
Deneuille-lès- Chantelle	4/15/2021	1	5	St-Marcel-en-Murat	10 au 14/09/2020	3	7
Deux-Chaises	12 au 16/10/2020	5	6	St-Pierre-Roche	2 au 7/07/2020	3,5	10
Dontreix	11 au 14/04/2022	3	11	St-Pourçain-sur- Sioule	11 au 14/01/2021 18/11/2021	5	3
Ebreuil	20 au 23/09/2021 15/10/2021 19/10/2021	6	25	St-Sauves- d'Auvergne	5/25/2020	1	2
Echassières	5 au 9/07/2021	5	9	Saulcet	10 et 11/06/2020	2	2
Etroussat	16/12/2020 24 et 25/06/2021	3	6	Saulzet-le-Froid	19 au 22/07/2019	2	1
Fleuriel	1 au 4/06/2021	4	14	Sazeret	19 et 20/10/2020	2	6
Fourilles	19 au 21/04/2021	3	5	Sussat	16 au 19/08/2021	4	18
Gannat	10 au 16/08/2020	1,5	2	Target	14 au 18/06/2021	5	16
Gelles	09 au 21/12/2020	9	8	Taxat-Senat	28 au 30/04/2021	2,5	8
Heume-l'Eglise	17 au 21/07/2020	3,5	6	Treban	29 et 30/06/2020	1,5	4
Jenzat	7 et 8/06/2021	2	4	Tronget	30/06/2020 au 01/07/2020	1,5	2
Laféline	7 et 8/07/2020	2	4	Ussel-d'Allier	22 et 23/04/2021	1,5	6
Lalizolle	Refus d'un inventaire terrain par la commune			Valignat	4/20/2021	0,5	4
La-Mazière-aux- Bons-Hommes	31/03/2022 07/04/2022	2	7	Veauce	7/22/2021	1	4
Laqueuille	9 au 15/07/2020	4,5	4	Verneuil-en- Bourbonnais	16 et 17/06/2020	2	2
Le Montet	10/23/2020	0,5	3	Vernines	24 au 26/07/2019	3	8
Le Theil	20 au 24/07/2020	5	2	Vernusse	24 au 26/08/2020	3	5
Le-Mayet-d'Ecole	6/17/2021	0,5	3	Vicq	21 et 22/06/2021	2	20
Loriges	05/05/2021 10/05/2021	1	6	Voussac	4 et 5/11/2020 18 et 19/11/2020	4	4
Louchy-Montfand	2 et 3/07/2020	2	1				
Louroux-de-Bouble	17 et 19/08/2020	2,5	3				

Tableau 2 : Dates des inventaires de terrain et nombre de participants par communes

2.3. La consultation publique et les contre-expertises

Suite aux inventaires, de nouvelles cartes des zones réellement humides sont fournies à chacune des communes pour affichage, en complément de la visualisation sur le site internet du SAGE (annexes 4 et 5). S'ouvre alors une consultation publique pour une durée de 3 semaines à un mois.

Chacun a ainsi la liberté de faire part de ses remarques dans un recueil prévu à cet effet ou bien directement par email à EP Loire en laissant ses coordonnées. Chaque remarque doit faire référence à un numéro parcellaire et comporter son objet (oubli, erreur, question, information, ...). Toute personne ayant laissé ses coordonnées est ensuite recontactée afin de lui apporter une réponse et, bien souvent, convenir d'une date pour retourner sur le terrain avant de procéder à une quelconque modification.

Au total, 310 remarques ont été collectées. Sur 30 communes, soit 1/3 d'entre elles, les registres sont restés vierges. Pour les autres, en moyenne, 6 contestations ont été exprimées avec des grosses disparités qui sont souvent liées au nombre de personnes présentes sur le terrain (Tableau 3). Plus les acteurs ont été informés et ont participé à la phase de terrain, moins il y a de remarques. Ainsi, la consultation s'avère être révélatrice de la qualité de la concertation en amont et lors du terrain.

Lors de la consultation publique organisée du 5 janvier au 2 février 2022 sur 38 communes, toutes sur le département de l'Allier, 140 remarques sont ressorties, avec pour certaines des contestations en bloc ou par principe de tout l'inventaire. Devant le temps restant imparti à l'étude et le travail encore à accomplir dans le département de la Creuse, les contre-expertises ont été volontairement reportées à 2023, sur décision de la CLE, sur les 12 communes les plus contestées : Bayet, Bellenaves, Brout-Vernet, Chantelle, Fourilles, Loriges, Louchy-Montfand, Saulcet, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Target, Taxat-Senat et Ussel-d'Allier (Délibération n°2022-06). Sur ces communes, un travail complémentaire est indispensable pour lever les oppositions.

2.4. La validation de l'inventaire

Une fois toutes les contre-expertises de terrain effectuées et les mises à jour des cartes d'inventaire finalisées, celles-ci sont proposées pour avis auprès des Conseil municipaux (Tableau 4 et annexe 6). Cette phase, initialement non prévue, avait été ajoutée par le SMADC dans un soucis d'implication des communes à l'inventaire. Etant plébiscitée, l'EP Loire a décidé de la conserver.

La CLE a ensuite effectué une validation intermédiaire pour les communes du Puy-deDôme le 4 avril 2022 (Délibération n°2022-05) puis une validation finale de l'étude le 5 décembre 2022 (Délibération n°2022-10), y compris les communes dont l'avis du Conseil municipal était défavorable ou réservé. Les communes de Barberier, Chirat-l'Eglise et Montord n'ayant pas pris ou pu prendre de délibération avant la validation finale de l'étude en CLE, leur avis est réputé favorable.

Pour les 12 communes dont les contre-expertises ont été reportées à 2023 en lien avec les trop nombreuses contestations de blocs, les terrains inventoriés seront présentés comme « terrains hydromorphes nécessitant un complément d'expertise avant tout classement en zone humide » comme il avait été convenu à la CLE du 4 avril 2022 (Délibération n°2022-06).

COMMUNES	DATE CONSULTATION PUBLIQUE	NB DE CONTRE-EXPERTISES	COMMUNES	DATE CONSULTATION PUBLIQUE	NB DE CONTRE-EXPERTISES
Aurières	16/01/2020 au 15/02/2020	5	Mazerier	05/01/2022 au 02/02/2022	2
Barberier	05/01/2022 au 02/02/2022	1	Meillard	09/09/2020 au 23/09/2020	0
Basville	04/07/2022 au 31/07/2022	0	Mérinchal	04/07/2022 au 31/07/2022	0
Bayet	05/01/2022 au 02/02/2022	10	Monestier	05/01/2022 au 02/02/2022	3
Beaune d'Allier	10/05/2021 au 31/05/2021	7	Monetay-sur-Allier	09/09/2020 au 23/09/2020	0
Bègues	05/01/2022 au 02/02/2022	0	Montmarault	10/05/2021 au 31/05/2021	3
Bellenaves	05/01/2022 au 02/02/2022	13	Montord	05/01/2022 au 02/02/2022	1
Blomard	10/05/2021 au 31/05/2021	15	Murat-le-Quaire	Absence de zones humides	
Bransat	09/09/2020 au 23/09/2020	4	Nades	05/01/2022 au 02/02/2022	0
Brout-Vernet	05/01/2022 au 02/02/2022	9	Naves	05/01/2022 au 02/02/2022	3
Cesset	09/09/2020 au 23/09/2020	2	Nébouzat	16/01/2020 au 15/02/2020	0
Ceyssat	10/05/2021 au 31/05/2021	1	Olby	16/01/2020 au 15/02/2020	4
Chantelle	05/01/2022 au 02/02/2022	7	Orcines	Absence de zones humides	
Chard	04/07/2022 au 31/07/2022	0	Orcival	16/01/2020 au 15/02/2020	4
Chareil-Cintrat	Interruption de l'inventaire terrain pour cause de conflit		Perpezat	01/03/2021 au 26/03/2021	0
Charroux	05/01/2022 au 02/02/2022	0	Rocheftort-Montagne	01/03/2021 au 26/03/2021	0
Chezelle	05/01/2022 au 02/02/2022	0	St-Bonnet-de-Four	Absence de zones humides	
Chirat-l'Eglise	05/01/2022 au 02/02/2022	6	St-Bonnet-de-Rocheftort	05/01/2022 au 02/02/2022	9
Chouvigny	05/01/2022 au 02/02/2022	0	St-Bonnet-près-d'Orcival	16/01/2020 au 15/02/2020	0
Contigny	09/09/2020 au 23/09/2020	6	St-Didier-la-Forêt	05/01/2022 au 02/02/2022	0
Coutansouze	05/01/2022 au 02/02/2022	2	St-Germain-de-Salles	05/01/2022 au 02/02/2022	1
Cressanges	09/09/2020 au 23/09/2020	1	St-Marcel-en-Murat	10/05/2021 au 31/05/2021	12
Deneuille-lès-Chantelle	05/01/2022 au 02/02/2022	1	St-Pierre-Roche	01/03/2021 au 26/03/2021	17
Deux-Chaises	10/05/2021 au 31/05/2021	0	St-Pourçain-sur-Sioule	05/01/2022 au 02/02/2022	8
Dontreix	04/07/2022 au 31/07/2022	0	St-Sauves-d'Auvergne	01/03/2021 au 26/03/2021	0
Ebreuil	05/01/2022 au 02/02/2022	0	Saulcet	09/09/2020 au 23/09/2020	8
Echassières	05/01/2022 au 02/02/2022	6	Saulzet-le-Froid	01/03/2021 au 26/03/2021	0
Étroussat	05/01/2022 au 02/02/2022	0	Sazeret	10/05/2021 au 31/05/2021	2
Fleuriel	05/01/2022 au 02/02/2022	4	Sussat	05/01/2022 au 02/02/2022	0
Fourilles	05/01/2022 au 02/02/2022	6	Target	05/01/2022 au 02/02/2022	8
Gannat	05/01/2022 au 02/02/2022	0	Taxat-Senat	05/01/2022 au 02/02/2022	8
Gelles	01/03/2021 au 26/03/2021	20	Treban	09/09/2020 au 23/09/2020	2
Heume-l'Eglise	01/03/2021 au 26/03/2021	8	Tronget	09/09/2020 au 23/09/2020	2
Jenzat	05/01/2022 au 02/02/2022	1	Ussel-d'Allier	05/01/2022 au 02/02/2022	15
Laféline	09/09/2020 au 23/09/2020	3	Valignat	05/01/2022 au 02/02/2022	0
Lalizolle	Refus d'un inventaire terrain		Veauce	05/01/2022 au 02/02/2022	1
La-Mazière-aux-Bons-Hommes	04/07/2022 au 31/07/2022	0	Verneuil-en-Bourbonnais	09/09/2020 au 23/09/2020	0
Laqueuille	01/03/2021 au 26/03/2021	6	Vernines	16/01/2020 au 15/02/2020	2
Le Montet	10/05/2021 au 31/05/2021	0	Vernusse	10/05/2021 au 31/05/2021	0
Le Theil	09/09/2020 au 23/09/2020	12	Vicq	05/01/2022 au 02/02/2022	0
Le-Mayet-d'Ecole	05/01/2022 au 02/02/2022	0	Voussac	10/05/2021 au 31/05/2021	16
Loriges	05/01/2022 au 02/02/2022	9			
Louchy-Montfand	05/01/2022 au 02/02/2022	7			
Louroux-de-Double	10/05/2021 au 31/05/2021	7			
Mazaye	01/03/2021 au 26/03/2021	0			

Tableau 3 : Dates des consultations publiques et nombres de contre-expertises générées par communes

COMMUNE	AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL	DATE VALIDATION EN CLE
Aurières	Favorable	4/04/2022
Barberier	En attente	5/12/2022
Basville	Favorable	5/12/2022
Bayet	Néant*	5/12/2022**
Beaune d'Allier	Favorable	5/12/2022
Bègues	Favorable	5/12/2022
Bellenaves	Néant*	5/12/2022**
Blomard	Défavorable	5/12/2022
Bransat	Favorable	5/12/2022
Brout-Vernet	Néant*	5/12/2022**
Cessey	Favorable	5/12/2022
Ceyssat	Favorable	4/04/2022
Chantelle	Néant*	5/12/2022**
Chard	Favorable	5/12/2022
Chareil-Cintrat	Interruption de l'inventaire terrain pour cause de conflit	
Charroux	Favorable	5/12/2022
Chezelle	Favorable	5/12/2022
Chirat-l'Eglise	En attente	5/12/2022
Chouvigny	Favorable	5/12/2022
Contigny	Favorable	5/12/2022
Coutansouze	Favorable	5/12/2022
Cressanges	Favorable	5/12/2022
Deneuille-lès-Chantelle	Favorable	5/12/2022
Deux-Chaises	Favorable	5/12/2022
Dontreix	Favorable	5/12/2022
Ebreuil	Favorable	5/12/2022
Echassières	Favorable	5/12/2022
Etroussat	Favorable	5/12/2022
Fleuriet	Favorable	5/12/2022
Fourilles	Néant*	5/12/2022**
Gannat	Favorable	5/12/2022
Gelles	Favorable	4/04/2022
Heume-l'Eglise	Favorable	4/04/2022
Jenzat	Favorable	5/12/2022
Laféline	Favorable	5/12/2022
Lalizolle	Refus d'un inventaire terrain	
La-Mazière-aux-Bons-Hommes	Favorable	5/12/2022
Laqueuille	Favorable	4/04/2022
Le Montet	Favorable	5/12/2022
Le Theil	Favorable	5/12/2022
Le-Mayet-d'Ecole	Favorable	5/12/2022
Loriges	Néant*	5/12/2022**
Louchy-Montfand	Néant*	5/12/2022**
Louroux-de-Bouble	Favorable	5/12/2022
Mazaye	Favorable	4/04/2022

COMMUNE	AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL	DATE VALIDATION EN CLE
Mazerier	Favorable	5/12/2022
Meillard	Favorable	5/12/2022
Mérinchal	Favorable	5/12/2022
Monestier	Favorable	5/12/2022
Monetay-sur-Allier	Favorable	5/12/2022
Montmarault	Favorable	5/12/2022
Montord	En attente	5/12/2022
Murat-le-Quaire	Absence de zones humides	
Nades	Favorable	5/12/2022
Naves	Favorable	5/12/2022
Nébouzat	Favorable	4/04/2022
Olby	Favorable	4/04/2022
Orcines	Absence de zones humides	
Orcival	Favorable	4/04/2022
Perpezat	Favorable	4/04/2022
Rochefort-Montagne	Favorable	4/04/2022
St-Bonnet-de-Four	Absence de zones humides	
St-Bonnet-de-Rochefort	Favorable	5/12/2022
St-Bonnet-près-d'Orcival	Favorable	4/04/2022
St-Didier-la-Forêt	Favorable	5/12/2022
St-Germain-de-Salles	Favorable	5/12/2022
St-Marcel-en-Murat	Favorable	5/12/2022
St-Pierre-Roche	Favorable	4/04/2022
St-Pourçain-sur-Sioule	Néant*	5/12/2022**
St-Sauves-d'Auvergne	Favorable	4/04/2022
Saulcet	Néant*	5/12/2022**
Saulzet-le-Froid	Favorable	4/04/2022
Sazeret	Défavorable	5/12/2022
Sussat	Favorable	5/12/2022
Target	Néant*	5/12/2022**
Taxat-Senat	Néant*	5/12/2022**
Treban	Favorable	5/12/2022
Tronget	Favorable	5/12/2022
Ussel-d'Allier	Néant*	5/12/2022**
Valignat	Favorable	5/12/2022
Veauce	Favorable	5/12/2022
Verneuil-en-Bourbonnais	Favorable	5/12/2022
Vernines	Favorable	4/04/2022
Vernusse	Favorable	5/12/2022
Vicq	Favorable	5/12/2022
Voussac	Défavorable	5/12/2022

* Retours terrain non faits en lien avec les nombreuses contestations

** Validation temporaire avec un classement en zones hydromorphes (Cf. délibération de la CLE n°2022-06)

Tableau 4 : Avis des conseils municipaux et date de validation des inventaires

3. RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

Sur les 86 communes concernées, 2 n'ont pas fait l'objet de l'inventaire, 3 ne présentent aucune zone humide sur leur territoire et 12 ont des résultats partiels qui ne peuvent pas encore être analysés. Les résultats sont donc présentés pour 69 communes du bassin de la Sioule.

3.1. Une surface de zones humides revue à la baisse

Les résultats généraux de l'inventaire sur les 69 communes sont présentés dans le tableau 5. A l'échelle de la zone d'étude, les zones humides représentent près de 6 000 ha soit environ 6% du territoire inventorié.

La surface de zones humides inventoriées est bien plus réduite que celle de la prélocalisation, en moyenne 35% de la carte de prélocalisation correspond réellement à des zones humides. Dans la plupart des cas, les zones humides de la prélocalisation sont plus nombreuses et plus étendues que dans la réalité. Cependant, certaines communes du département de la Creuse (Mérinchal, La Mazière-aux-Bons-Hommes) ont une superficie de zones humides inventoriées supérieure à celle de la prélocalisation (Figure 9). En effet, les cartes de prélocalisation étaient beaucoup plus précises sur cette partie du territoire, et des vérifications sur le terrain avaient été effectuées pour affiner les cartes de prélocalisation. Sur le reste du territoire, la prélocalisation était bien moins affinée, trop informatisée, et lacunaire sur les zones de culture et les espaces boisés, ce qui explique les augmentations de surface sur les commune de Naves et Etroussat.

Les résultats détaillées par communes figurent en annexe 7.

Nombre total de zones humides	3 808
Nombre de zones humides en moyenne par commune	47
Superficie totale de zones humides (ha)	5 986
Superficie moyenne des zones humides (ha)	1,57
Part de la surface de prélocalisation réellement en zones humides (%)	35 %
Densité moyenne de zones humides par commune (%)	6 %

Tableau 5 : Résultats globaux de l'inventaire

3.2. Une densité en zones humides très inégale sur le territoire

Les zones humides sont essentiellement retrouvées au niveau des zones de sources, dans les bas fonds, le long des cours d'eau et sur le pourtour des plans d'eau. Leur densité est particulièrement importante sur les têtes de bassin du Sioulet (Creuse : 22%) et de la Miouze (Puy-de-Dôme) (Figure 10). A contrario, les têtes de bassin situées au niveau de la Chaîne des Puys sont presque dépourvues de zones humides du fait de la présence d'un sol volcanique très perméable (Ceyssat : 1,3%). Plus en aval, et notamment en plaine, les zones humides sont plus éparsses en lien avec l'intensification des pratiques agricoles (drainage pour la mise en culture) et l'urbanisation.

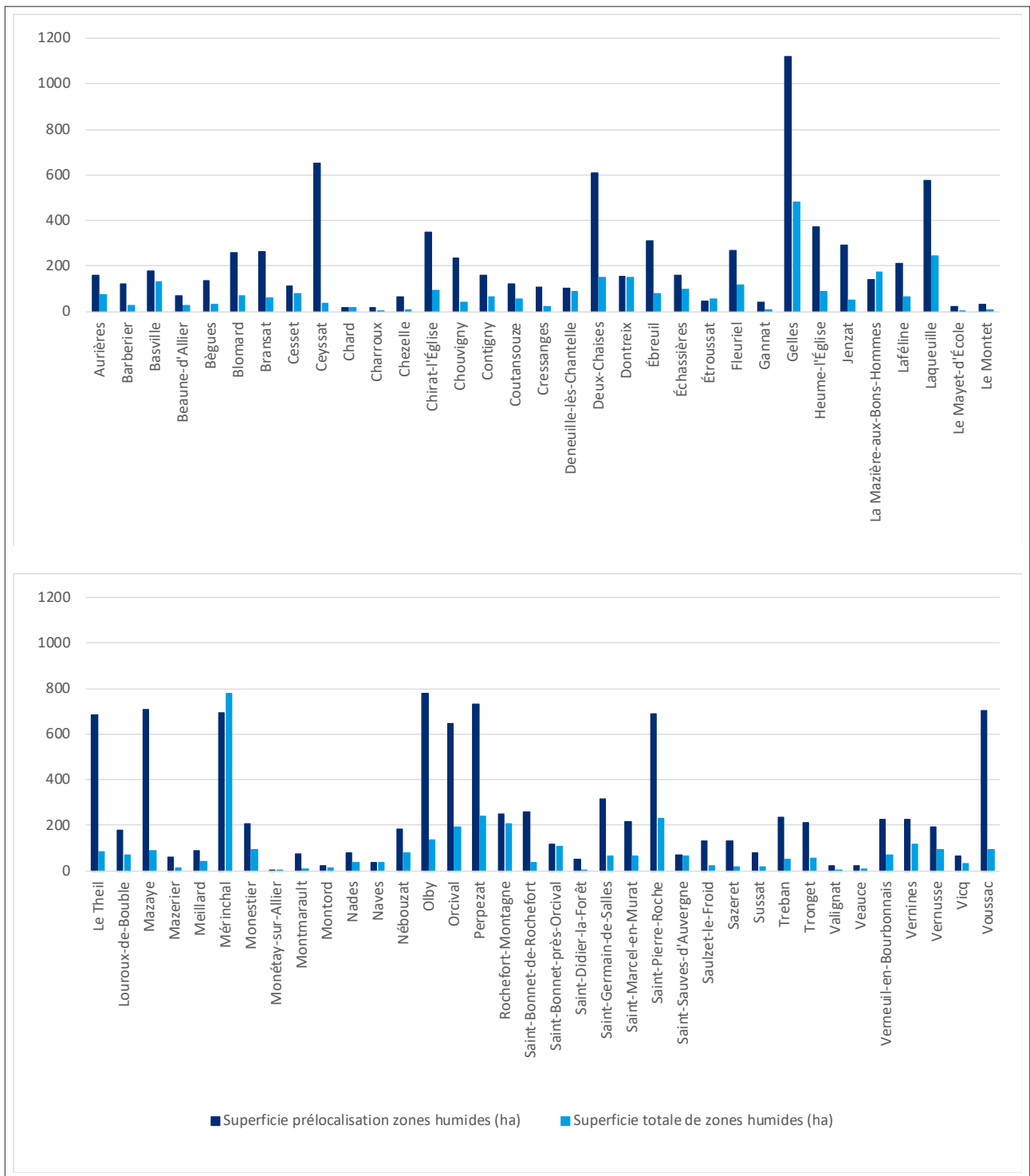


Figure 9 : Evolution des surfaces en zones humides entre la prélocalisation et les inventaires de terrain

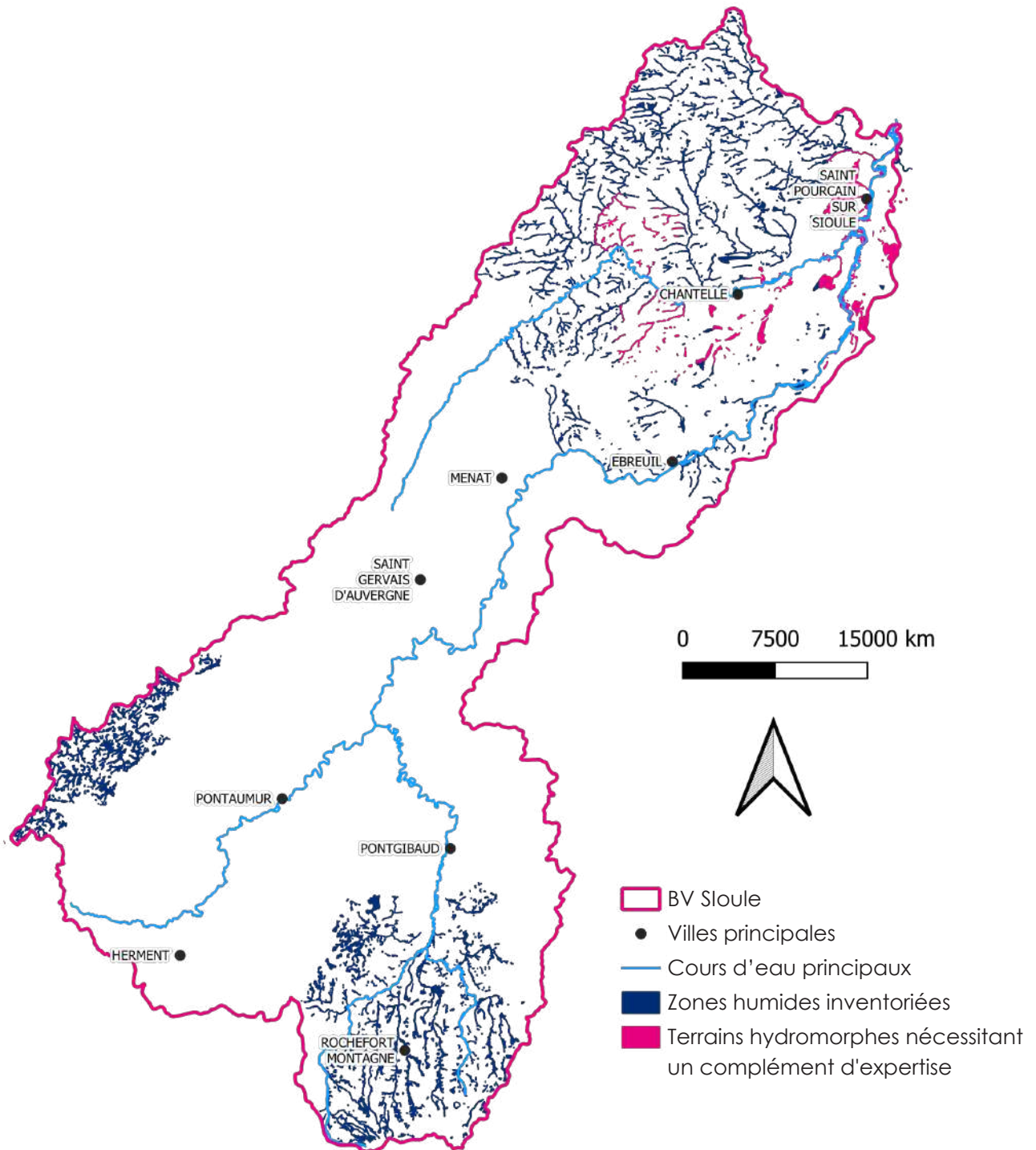


Figure 10 : Cartographie des zones humides inventoriées

3.3. Une majorité de prairies et de boisements humides

Le bassin de la Sioule dispose d'une grande diversité de zones humides (Tableau 6) avec toutefois une large prédominance de prairies humides (60%) et de boisements alluviaux (20%) ou humides (10%). De manière plus ponctuelle, des landes humides, des plantations, des zones cultivées, des marais et des mégaphorbiaies ont été recensés tout comme quelques tourbières.

TYPOLOGIE DES ZONES HUMIDES	SURFACE (ha)	SURFACE (%)
Prairies humides	3 664,0	60,5%
Boisements alluviaux	1 250,7	20,6%
Boisements humides	601,0	9,9%
Landes humides	140,9	2,3%
Plantations en zones humides	100,0	1,7%
Zones humides cultivées	97,5	1,6%
Marais	86,1	1,4%
Mégaphorbiaies	85,4	1,4%
Tourbières	22,2	0,4%
Zones humides urbaines	8,6	0,1%
Sources	0,5	0,0%
Mares	0,4	0,0%
Autres	0,2	0,0%
Total	6 057,3	100%

Tableau 6 : Typologie des zones humides inventoriées

Les activités et usages associés aux zones humides sont étroitement liés à leur typologie (Figure 11). Etant principalement situées sur des parcelles prairiales, la pratique du pâturage est donc largement prépondérante (42%). Les prairies humides de fauche sont plus rares (4%) en raison de la configuration des parcelles (prés de bas fond) et/ou de la portance du sol. Les boisements humides sont régulièrement exploités soit par l'ONF dans les bois domaniaux ou par des privées (30%). Les pratiques de loisirs comme la chasse ou la pêche sont peu représentées. Ainsi, les zones humides sont majoritairement intéressantes pour la production agricole et sylvicole, une valeur socio-économique qui concerne les trois quarts des zones humides identifiées.

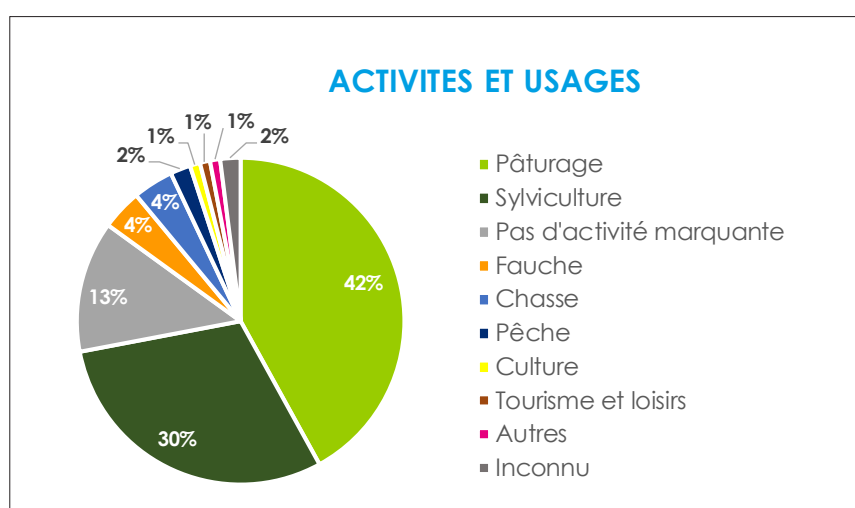


Figure 11 : Activités et usages présents sur les zones humides

3.4. Des zones humides fonctionnelles mais dégradées

L'état fonctionnel hydrologique et biologique des zones humides est renseignée à dire d'expert, sur les bases des éléments recueillis sur le terrain. Il mériterait une analyse plus fine pour gagner en pertinence. Les résultats du diagnostic hydrologique et patrimonial sont comparables (Figure 12). Environ 40 % des zones humides sont relativement en bon état d'un point de vue hydrologique et biologique. En revanche, 10% des zones humides semblent être dégradées ou très dégradées sur le bassin, à la fois d'un point de vue hydrologique et patrimonial.

Les altérations des fonctions hydrologiques sont généralement liées à la réalisation de rigoles plus ou moins profondes permettant de maintenir les parcelles exploitables.

Dans le cas de drains enterrés ou de fossés, l'assèchement est bien plus important pouvant aller jusqu'à la disparition totale de la zones humides. Sur les prairies pâturées, le surpiétinement par le bétail, deuxième cause d'altération, génère un tassement du sol, une destruction ponctuelle de la végétation ainsi qu'un étalement des écoulements si existant. A contrario, sur les parcelles humides difficilement exploitables, la déprise agricole conduit à un enrichissement progressif des milieux potentiellement dommageable au bon équilibre écologique du site.

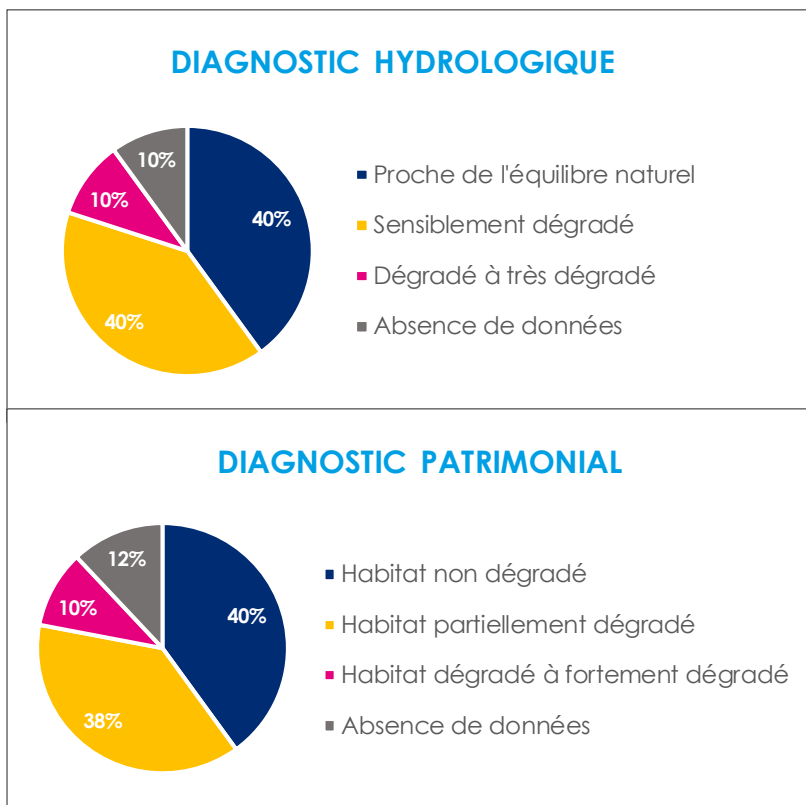


Figure 12 : Etat fonctionnel des zones humides

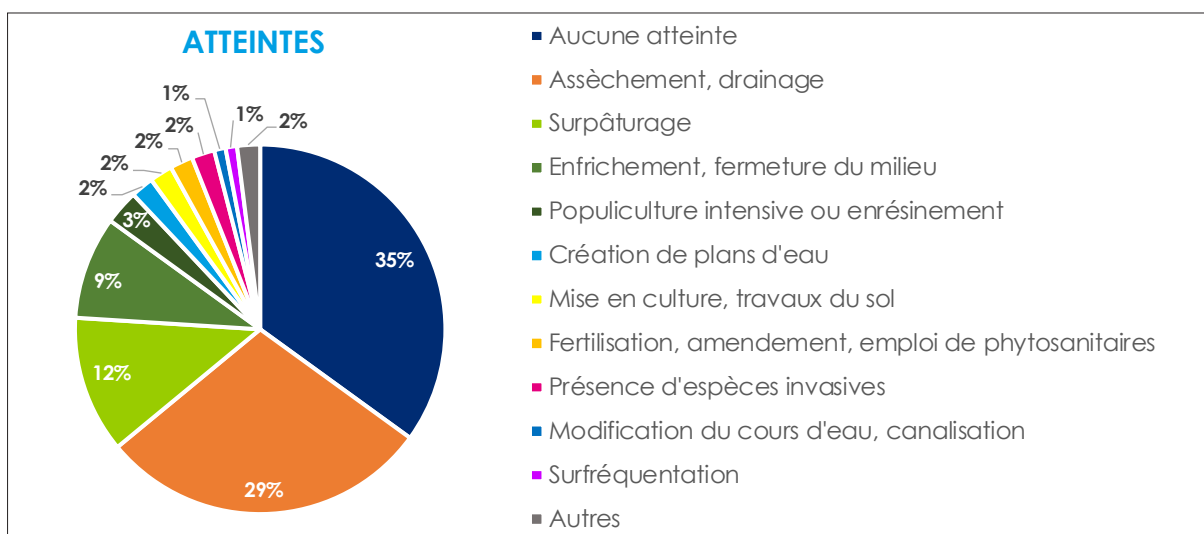


Figure 13 : Atteintes recensées sur les zones humides

D'autres types d'atteintes, comme la populiculture intensive et l'enrésinement, la création de plans d'eau, l'utilisation de produits phytosanitaires, la modification des cours d'eau, la présence d'espèces invasives et la mise en culture sont également rencontrées, même si moins fréquentes (Figure 13).

En fonction du degré d'altération actuel et des éventuels projets portés à connaissance lors de l'inventaire, le fonctionnement voire l'intégrité des zones humides peuvent être menacés à plus ou moins court terme (Figure 14). C'est notamment le cas pour 1/4 des zones humides inventoriées. La majorité des zones humides (61%) reste a priori faiblement menacée.

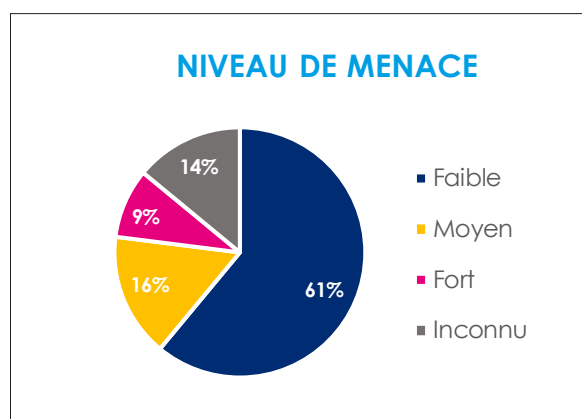


Figure 14 : Niveau de menace des zones humides

4. PERCEPTIVES ET VALORISATION DE L'INVENTAIRE

4.1. Des inquiétudes encore nombreuses

Les vives réactions exprimées lors de l'élaboration du SAGE étaient particulièrement justifiées. Les expertises de terrains ont permis d'effectuer de très nombreuses rectifications mais aussi de rajouter un bon nombre de zones humides notamment en milieu boisé. Aujourd'hui, l'inventaire peut être considéré comme une belle réussite sur de nombreux points :

- ▶ Une connaissance globale et homogène des zones humides sur le territoire du SAGE Sioule grâce à l'application de la méthodologie cadre validée par la CLE ;
- ▶ Une sensibilisation des acteurs sur les services rendus par les zones humides et leur indispensable préservation ;
- ▶ Une compréhension mutuelle des perceptions, craintes et attentes relatives aux zones humides pour une meilleure appropriation des enjeux.

La clé de cette réussite réside dans l'importante concertation mise en place à l'échelle communale qui n'a été rendue possible que par la réalisation en régie de l'étude. Les chargés d'étude, de par leurs compétences, leur implication et leur proximité avec les acteurs ont su être à l'écoute et s'adapter aux attentes très diverses des acteurs, malgré un contexte loin d'être évident (crise sanitaire, situation conflictuelle, ...).

A ce jour, le climat est globalement apaisé sur l'amont du bassin (Creuse et Puy-de-Dôme) mais il n'en est rien dans l'Allier, bien que les zones humides y soient beaucoup moins nombreuses. Les prospections effectuées en zones de cultures, notamment, ont été particulièrement mal accueillies par le monde agricole. Les inquiétudes nombreuses quant à la nouvelle PAC ou à l'évolution future de la réglementation ont cristallisé les débats bien qu'indépendantes de la démarche d'inventaire.

Pour deux communes, aucun rendu d'inventaire ne pourra être fourni. En effet, la mairie de Lalizolle a refusé que l'inventaire se tienne sur son territoire à l'issue de la réunion du groupe de travail communal. Devant l'impossibilité de trouver un accord politique et ne souhaitant pas s'imposer « en force », l'inventaire ne s'est pas tenu sur cette commune. A Chareil-Cintrat, l'inventaire a débuté mais a dû être interrompu pour cause de violents conflits avec certains agriculteurs. Vu l'ampleur et la volonté de blocage complet de l'étude, la décision a été prise de stopper l'inventaire sur cette commune. Lalizolle et Chareil-Cintrat garderont donc les cartes de prélocalisation comme référence, malgré les aberrations qu'elles peuvent contenir. Egalement, les contestations en bloc sur 12 autres communes obligent à reprendre la concertation et les expertises de terrain pour finaliser les cartographies (Bayet, Bellenaves, Brout-Vernet, Chantelle, Fourilles, Loriges, Louchy-Montfand, Saulcet, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Target, Taxat-Senat et Ussel-d'Allier). Ces décisions a été actées par la CLE le 4 avril 2022 (délibération n°2022-06).

4.2. Une base pour une gestion efficace et adaptée aux enjeux

L'inventaire est un préalable indispensable à la mise en place de mesures de gestion efficace et appropriées pour la préservation et la restauration des zones humides (plan de gestion, intégration dans les documents d'urbanisme, ...) et ainsi apporter une résilience suffisante à la Sioule et à ses affluents face au changement climatique, tout en participant à l'atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

Elles se distinguent en 3 grands principes d'intervention :

- ▶ Protéger et éviter la destruction : cela concerne les zones humides qui ont conservé leurs fonctions. Il s'agit de s'assurer que leurs principales fonctions ne vont pas être détruites.
- ▶ Réduire et compenser : si une destruction totale ou partielle de zones humides est envisagée, alors il convient d'atténuer les effets négatifs pour la faune, la circulation d'eau, ... et de compenser à hauteur de 100% sur le même bassin versant ou 200% sur un autre bassin ou en cas de fonctionnalités ou de qualité moindre.
- ▶ Restaurer et gérer : il est parfois possible de recréer ou de rétablir la fonctionnalité des zones humides dégradées soit par des travaux ou simplement en adaptant les modes de gestion et d'attendre que certains équilibres se rétablissent.

La préservation des zones humides est d'intérêt général, chacun à son niveau peut donc apporter sa contribution.

Le SAGE et le Contrat territorial Sioule et Andelot

Suite aux inventaires, conformément à la disposition D.1.4.2, la CLE aura à hiérarchiser les différentes zones humides afin de faire ressortir les sites prioritaires en vue de définir une gestion différenciée en fonction de leurs intérêts pour la gestion de l'eau. Au vu du contexte, il ne semble pas opportun de définir des ZHIEP et des ZSGE.

La mise en œuvre opérationnelle de la politique de la CLE passe par la définition de plans de gestion et de travaux de restauration dans le cadre du Contrat territorial.

Pour renforcer la sensibilisation auprès des acteurs, les cellules d'animation pourront s'appuyer sur les 11 fiches-guide portant sur les zones humides.

Les collectivités

Le Maire dispose de plusieurs moyens d'agir. Le document d'urbanisme est de loin son premier outil d'action. Le SDAGE Loire Bretagne et le SAGE Sioule imposent la prise en compte des zones humides dans leur PLU ou carte communale en rendant a minima les secteurs humides inconstructibles (zonage Naturel ou Agricole).

La commune peut aussi faire l'acquisition de zones humides soit de façon amiable soit via son droit de préemption.

Le Maire a la possibilité d'inciter les propriétaires aux bonnes pratiques de gestion en procédant à l'exonération fiscale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les propriétaires qui mettent en œuvre des actions de préservation des zones humides.

Les services de l'état

La DDT et l'OFB sont en charge de la police de l'eau et du contrôle des travaux susceptibles de détruire ou de dégrader les zones humides. Les inventaires apportent une meilleure connaissance de ces espaces et donc peuvent guider les services instructeurs lors de l'analyse des projets soumis à la nomenclature Eau (articles L.214-1 à L.214-11 du Code de l'environnement).

Les porteurs de projets

Un porteur de projets a l'obligation de vérifier la présence de zones humides avant tout projet IOTA (installations, ouvrages, travaux, activités). Pour ce faire, il pourra se référer à la cartographie des zones humides effectives ou à défaut à celles des zones humides potentielles.

Toutefois, même si les inventaires de terrain tendent vers l'exhaustivité, le pétitionnaire se doit de vérifier l'absence de zone humide ou de délimiter au sens réglementaire les zones humides identifiées sur l'emprise du projet. La délimitation répond obligatoirement aux exigences des arrêtés ministériels des 24 juin 2008 et 1er octobre 2009. La délimitation est à la charge du pétitionnaire et devra être validée par les services de police de l'eau.

Si le projet est de nature à menacer une zone humide, une modification du projet doit être envisagée.

ANNEXE 1

**Exemples d'affiche de communication sur l'inventaire
des zones humides fournie aux mairies**

Plus d'info sur
www.sage-sioule.fr

VENEZ PARTICIPER A L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DE VOTRE COMMUNE !

GROUPES DE TRAVAIL
EXPERTISES DE TERRAIN
CONSULTATION PUBLIQUE

2021

Mars - avril

Printemps - été

Automne - hivers

Pour tous renseignements complémentaires :

Céline BOISSON, animatrice du SAGE Sioule : 04 15 91 00 00 ou 07 50 67 41 75 - celine.boisson@eptb-loire.fr

Structure porteuse

Partenaires financiers

DONNEZ VOTRE AVIS SUR L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DE VOTRE COMMUNE !



Consultation publique du
4 au 31 juillet 2022

Cartographie consultable à la Mairie
et sur www.sage-sioule.fr

Pour tous renseignements complémentaires :

Christine MORVAN, chargée d'étude zones humides : 07 84 10 38 71 ou christine.morvan@eptb-loire.fr

Structure porteuse

Partenaires financiers

Cette action est financée par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et par l'Union européenne dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

ANNEXE 2

**Fiche de caractérisation des zones humides
(basée sur le logiciel Gwern)**

FICHE DE CARACTERISATION DES ZONES HUMIDES

Maître d'ouvrage :
 Maître d'œuvre :
 Opérateur :
 Date :
 Nom de l'inventaire :

INFORMATION GENERALE
 Identifiant de la zone humide :
 Toponyme :
 Identifiant - nom du site fonctionnel d'appartenance :
 Masse d'eau cours d'eau :

CRITERE(S) D'IDENTIFICATION

Espèces indicatrices	
Habitats	
Sol	

TYPLOGIE CORINE (niveau 3)

Principal :
 Secondaires :

CRITERE(S) DE DELIMITATION

Végétation hygrophile	I - II - III
Hydromorphie	I - II - III
Topographie	II - III
Hydrologie	II - III
Aménagement humain	II - III

TYPLOGIE SDAGE

5 - Bordures de cours d'eau	
6 - Plaines alluviales	
7 - ZH de bas-fond en tête de bassin	
8 - Régions d'étangs	
9 - Bordures de plans d'eau	
10 - Marais et landes humides de plaines et plateaux	
11 - Zones humides ponctuelles	
12 - Marais aménagés dans un but agricole	
13 - Zones humides artificielles	

ESPECES VEGETALES RECOUVREMENT

TYPLOGIE SAGE

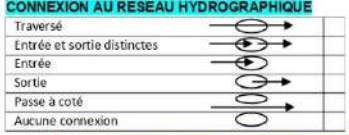
1 - Prairies humides	
2 - Marais	
3 - Mégaphorbiaies	
4 - Boisement alluviaux	
5 - Boisements humides	
6 - Landes humides	
7 - Tourbières	
8 - Zones humides cultivées	
9 - Zones humides artificielles	
10 - Annexes alluviales	
11 - Mares	
12 - Etangs	

ESPECES ANIMALES

REMARQUES DONNEES HYDROLOGIQUES

SUBMERSION

Fréquence	Etendue
Inconnu	Inconnu
Jamais	Sans objet
Toujours	Totalement
Exceptionnellement	Partiellement
Régulièrement	



ENTREES D'EAU

	Hierarchisation	Permanence
Mer / Océan	I - II - III	S - I - P - In
Cours d'eau	I - II - III	S - I - P - In
Canaux / Fossés	I - II - III	S - I - P - In
Sources	I - II - III	S - I - P - In
Nappes	I - II - III	S - I - P - In
Plans d'eau	I - II - III	S - I - P - In
Ruissellement diffus	I - II - III	S - I - P - In
Eaux de crues	I - II - III	S - I - P - In
Pompages	I - II - III	S - I - P - In
Précipitations	I - II - III	S - I - P - In
Inconnu	I - II - III	S - I - P - In
Autres	I - II - III	S - I - P - In

FONCTIONS DE REGULATION HYDROLOGIQUE

	Intérêt
Régulation naturelle des crues	Fort - Moyen - Faible
Protection contre l'érosion	Fort - Moyen - Faible
Stockage durable des eaux de surface, recharge des nappes	Fort - Moyen - Faible
Soutien naturel d'étiage	

SORTIES D'EAU

	Hierarchisation	Permanence
Mer / Océan	I - II - III	S - I - P - In
Cours d'eau	I - II - III	S - I - P - In
Canaux / Fossés	I - II - III	S - I - P - In
Nappes	I - II - III	S - I - P - In
Plans d'eau	I - II - III	S - I - P - In
Ruissellement diffus	I - II - III	S - I - P - In
Eaux de crues	I - II - III	S - I - P - In
Pompages	I - II - III	S - I - P - In
Evaporation	I - II - III	S - I - P - In
Inconnu	I - II - III	S - I - P - In
Autres	I - II - III	S - I - P - In

FONCTIONS EPURATRICES

	Intérêt
Interception des matières en suspension et des toxiques	Fort - Moyen - Faible
Régulation des nutriments	Fort - Moyen - Faible

DIAGNOSTIC HYDROLOGIQUE

Proche de l'équilibre naturel	
Sensiblement dégradé	
Dégradé	
Très dégradé	

Hierarchisation : Principal (I) - Secondaire (II) - Complémentaire (III) Permanence : Saisonnier (S) - Intermittent (I) - Permanent (P) - Inconnu (In)

ACTIVITES ET USAGES

	Dans la zone	Autour de la zone
Fauche	I - II - III	I - II - III
Pâturage	I - II - III	I - II - III
Culture	I - II - III	I - II - III
Sylviculture	I - II - III	I - II - III
Aquaculture	I - II - III	I - II - III
Pêche	I - II - III	I - II - III
Chasse	I - II - III	I - II - III
Navigation	I - II - III	I - II - III
Tourisme et loisirs	I - II - III	I - II - III
Urbanisation	I - II - III	I - II - III
Infrastructures linéaires	I - II - III	I - II - III
Aérodrome, aéroport, héliport	I - II - III	I - II - III
Port	I - II - III	I - II - III
Extraction de granulats, mines	I - II - III	I - II - III
Activité hydroélectrique, barrage	I - II - III	I - II - III
Activité militaire	I - II - III	I - II - III
Gestion conservatoire	I - II - III	I - II - III
Prélèvements d'eau	I - II - III	I - II - III
Autres	I - II - III	I - II - III
Pas d'activité marquante	I - II - III	I - II - III

ATTEINTES

	Impact
Assèchement, drainage	Fort - Moyen - Faible
Atterrissement, envasement	Fort - Moyen - Faible
Création de plans d'eau	Fort - Moyen - Faible
Décharge	Fort - Moyen - Faible
Enrichissement, fermeture du milieu	Fort - Moyen - Faible
Extraction de matériaux	Fort - Moyen - Faible
Fertilisation, amendement, emploi de phytosanitaires	Fort - Moyen - Faible
Modification du cours d'eau, canalisation	Fort - Moyen - Faible
Présence d'espèce(s) invasive(s)	Fort - Moyen - Faible
Remblais	Fort - Moyen - Faible
Suppression de haies, talus et bosquets	Fort - Moyen - Faible
Surfréquentation	Fort - Moyen - Faible
Urbanisation	Fort - Moyen - Faible
Eutrophisation	Fort - Moyen - Faible
Populiculture intensive ou enrésinement	Fort - Moyen - Faible
Surpâturage	Fort - Moyen - Faible
Mise en culture, travaux du sol	Fort - Moyen - Faible
Aucune	Fort - Moyen - Faible
Autres	Fort - Moyen - Faible
Rejets polluant	Fort - Moyen - Faible

MENACES

Aggravation des atteintes	
Projet prévu dans ou à proximité	
Activité à risques à proximité	
Autres	

NIVEAU DE MENACES

Fort	
Moyen	
Faible	

FONCTIONS MAJEURES

Biologique	
Hydraulique	
Epuratrice	

VALEURS MAJEURES

Biologique	
Hydraulique	
Epuratrice	

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES

	Intérêt
Valeurs économiques	
Production agricole et sylvicole (pâturage, fauche, roseaux, sylviculture)	Fort - Moyen - Faible
Production biologique (aquaculture, pêche, chasse)	Fort - Moyen - Faible
Production et stockage d'eau potable (réservoirs, captages, etc.)	Fort - Moyen - Faible
Tourisme	Fort - Moyen - Faible
Production de matières premières (granulat, tourbe, sel, etc.)	Fort - Moyen - Faible
Valeurs sociales et récréatives	
Valorisation pédagogique / éducation	Fort - Moyen - Faible
Loisirs / valeurs récréatives	Fort - Moyen - Faible
Valeurs culturelles et paysagères	
Paysage, patrimoine culturel, identité locale	Fort - Moyen - Faible
Valeur scientifique	Fort - Moyen - Faible
Autre	Fort - Moyen - Faible
Pas de valeur socio-économique identifiée	

FONCTIONS BIOLOGIQUES

	Intérêt
Corridor écologique	Fort - Moyen - Faible
Zone d'alimentation, de reproduction et d'accueil pour la faune	Fort - Moyen - Faible
Support de biodiversité (diversité ou intérêt patrimonial d'espèce(s) ou d'habitat(s))	Fort - Moyen - Faible
Stockage de carbone	Fort - Moyen - Faible
Autres	Fort - Moyen - Faible

PRECONISATIONS D'ACTIIONS

Restaurer / réhabiliter	
Entretien	
Modifier les pratiques actuelles	
Intervenir en périphérie	
Permettre d'évoluer spontanément	
Mettre en place un dispositif de protection	
Maintenir la gestion/protection actuelle	
Suivre l'évolution	
Autres	

DIAGNOSTIC PATRIMONIAL

Habitat non dégradé	
Habitat partiellement dégradé	
Habitat dégradé	

REMARQUES DONNEES BIOLOGIQUES

REMARQUES DONNEES CONTEXTE

ANNEXE 3

Grille d'évaluation des fonctions, des valeurs et du niveau de menace des zones humides

Evaluation des fonctions des zones humides

Diagnostic hydrologique et patrimonial	
Urbanisation (1 et 2)	<input type="checkbox"/> Pas d'impact <input type="checkbox"/> Impact moyen <input type="checkbox"/> Impact fort
Mise en culture et travaux du sol (1 et 2)	<input type="checkbox"/> Pas d'impact <input type="checkbox"/> Impact moyen <input type="checkbox"/> Impact fort
Populiculture intensive et enrésinement (1 et 2)	<input type="checkbox"/> Pas d'impact <input type="checkbox"/> Impact moyen <input type="checkbox"/> Impact fort
Extraction de matériaux et création de plans d'eau (1 et 2)	<input type="checkbox"/> Pas d'impact <input type="checkbox"/> Impact moyen <input type="checkbox"/> Impact fort
Surpâturage ou surfréquentation (1 et 2)	<input type="checkbox"/> Pas d'impact <input type="checkbox"/> Impact moyen <input type="checkbox"/> Impact fort
Rejets de substances polluantes et eutrophisation (1 et 2)	<input type="checkbox"/> Pas d'impact <input type="checkbox"/> Impact moyen <input type="checkbox"/> Impact fort
Déconnexion de la zone humide avec une masse d'eau superficielle (1)	<input type="checkbox"/> Pas d'impact <input type="checkbox"/> Impact moyen <input type="checkbox"/> Impact fort
Assèchement et drainage (pompage, drain ou fossés court-circuitants) (1)	<input type="checkbox"/> Pas d'impact <input type="checkbox"/> Impact moyen <input type="checkbox"/> Impact fort
Présence d'espèces exotiques envahissantes (2)	<input type="checkbox"/> Pas d'impact <input type="checkbox"/> Impact moyen <input type="checkbox"/> Impact fort
Autre :	<input type="checkbox"/> Pas d'impact <input type="checkbox"/> Impact moyen <input type="checkbox"/> Impact fort
Évaluation du diagnostic hydrologique (1)	<input type="checkbox"/> Équilibre naturel <input type="checkbox"/> Peu dégradé <input type="checkbox"/> Dégradé <input type="checkbox"/> Très dégradé
Évaluation du diagnostic patrimonial (2)	<input type="checkbox"/> Non dégradé <input type="checkbox"/> Partiellement dégradé <input type="checkbox"/> Fortement dégradé

Vert : fonctionnement non altéré
Jaune : fonctionnement moyennement altéré
Orange : fonctionnement très altéré

Fonctions hydrologiques	
Diagnostic hydrologique	<input type="checkbox"/> Équilibre naturel et peu dégradé <input type="checkbox"/> Dégradé <input type="checkbox"/> Très dégradé
Typologie SDAGE	<input type="checkbox"/> Types 3, 5, 6, 7, 8, 10 et 13 <input type="checkbox"/> Types 1, 2, 4, 9, 10 et 12
Superficie de la zone humide ou superficies cumulées d'un ensemble de zones humides	<input type="checkbox"/> > 10 ha <input type="checkbox"/> Entre 1 et 10 ha <input type="checkbox"/> < 1 ha
Superficie/longueur des canaux connectés ¹	Seuils pouvant être modifiés en fonction du bassin versant
Type de végétation	<input type="checkbox"/> Forêt majoritaire <input type="checkbox"/> Prairie majoritaire <input type="checkbox"/> Scl nu majoritaire
Évaluation des fonctions hydrologiques	<input type="checkbox"/> Importante <input type="checkbox"/> Moyenne <input type="checkbox"/> Faible à absente <input type="checkbox"/> Inconnue

Fonctions épuratrices	
Diagnostic hydrologique	<input type="checkbox"/> Équilibre naturel et peu dégradé <input type="checkbox"/> Dégradé <input type="checkbox"/> Très dégradé
Typologie SDAGE	<input type="checkbox"/> Types 3, 5, 6, 7, 8 et 9 <input type="checkbox"/> Types 1, 2, 10, 11, 12 et 13
Superficie de la zone humide ou superficies cumulées d'un ensemble de zones humides	<input type="checkbox"/> > 10 ha <input type="checkbox"/> Entre 1 et 10 ha <input type="checkbox"/> < 1 ha
Superficie/longueur des canaux connectés ¹	Seuils pouvant être modifiés en fonction du bassin versant
Type de végétation	<input type="checkbox"/> Forêt majoritaire <input type="checkbox"/> Prairie majoritaire <input type="checkbox"/> Scl nu majoritaire
Évaluation des fonctions épuratrices	<input type="checkbox"/> Importante <input type="checkbox"/> Moyenne <input type="checkbox"/> Faible à absente <input type="checkbox"/> Inconnue

Fonctions biologiques	
Diagnostic patrimonial	<input type="checkbox"/> Non dégradé <input type="checkbox"/> Partiellement dégradé <input type="checkbox"/> Fortement dégradé
Typologie SDAGE	<input type="checkbox"/> Types 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 <input type="checkbox"/> Types 4, 12 et 13
Superficie de la zone humide ou superficies cumulées d'un ensemble de zones humides	<input type="checkbox"/> > 10 ha <input type="checkbox"/> Entre 1 et 10 ha <input type="checkbox"/> < 1 ha
Superficie/longueur des canaux connectés ¹	Seuils pouvant être modifiés en fonction du bassin versant
Évaluation des fonctions biologiques	<input type="checkbox"/> Importante <input type="checkbox"/> Moyenne <input type="checkbox"/> Faible à absente <input type="checkbox"/> Inconnue

¹ Critère valable pour les marais ondigués

Vert : fonctions importantes
Jaune : fonctions moyennes
Orange : fonctions faibles à absentes

Evaluation des valeurs des zones humides

Valeur de production fourragère et élevage extensif	
Pâturage et/ou fauche	<input type="checkbox"/> Activité importante <input type="checkbox"/> Activité secondaire <input type="checkbox"/> Activité absente
Évaluation de la valeur	<input type="checkbox"/> Importante <input type="checkbox"/> Moyenne <input type="checkbox"/> Faible à absente <input type="checkbox"/> Inconnue
Valeur sylvicole	
Exploitations sylvicoles	<input type="checkbox"/> Activité importante <input type="checkbox"/> Activité secondaire <input type="checkbox"/> Activité absente
Évaluation de la valeur	<input type="checkbox"/> Importante <input type="checkbox"/> Moyenne <input type="checkbox"/> Faible à absente <input type="checkbox"/> Inconnue
Valeur cynégétique	
Chasse de loisir	<input type="checkbox"/> Activité importante <input type="checkbox"/> Activité secondaire <input type="checkbox"/> Activité absente
Évaluation de la valeur	<input type="checkbox"/> Importante <input type="checkbox"/> Moyenne <input type="checkbox"/> Faible à absente <input type="checkbox"/> Inconnue
Valeur piscicole (loisir)	
Pêche de loisir	<input type="checkbox"/> Activité importante <input type="checkbox"/> Activité secondaire <input type="checkbox"/> Activité absente
Évaluation de la valeur	<input type="checkbox"/> Importante <input type="checkbox"/> Moyenne <input type="checkbox"/> Faible à absente <input type="checkbox"/> Inconnue
Valeur naturaliste et d'éducation à l'environnement	
Découverte naturaliste	<input type="checkbox"/> Activité importante <input type="checkbox"/> Activité secondaire <input type="checkbox"/> Activité absente
Évaluation de la valeur	<input type="checkbox"/> Importante <input type="checkbox"/> Moyenne <input type="checkbox"/> Faible à absente <input type="checkbox"/> Inconnue
Valeur touristique	
Tourisme	<input type="checkbox"/> Activité importante <input type="checkbox"/> Activité secondaire <input type="checkbox"/> Activité absente
Évaluation de la valeur	<input type="checkbox"/> Importante <input type="checkbox"/> Moyenne <input type="checkbox"/> Faible à absente <input type="checkbox"/> Inconnue
Autre valeur	
Activité :	<input type="checkbox"/> Activité importante <input type="checkbox"/> Activité secondaire <input type="checkbox"/> Activité absente
Évaluation de la valeur	<input type="checkbox"/> Importante <input type="checkbox"/> Moyenne <input type="checkbox"/> Faible à absente <input type="checkbox"/> Inconnue

Vert : valeur importante
Jaune : valeur moyennement importante
Orange : valeur faible

Evaluation du niveau de menace d'une zone humide

Niveau de menace	
Pressions liées à l'environnement (urbanisation grandissante ou intensification de l'agriculture à proximité de la zone humide)	<input type="checkbox"/> Pressions importantes <input type="checkbox"/> Pressions intermédiaires <input type="checkbox"/> Pressions faibles à absentes
Niveau de protection et gestion (dispositifs de protection ou de gestion mis en place sur le site)	<input type="checkbox"/> Absence de mesure particulière ou étendue des mesures insuffisante (< 50 %) <input type="checkbox"/> Statut particulier permettant la mise en place de mesures favorables à la conservation de la zone humide sur une superficie supérieure à 50 % (Natura 2000, site inscrit, etc.) <input type="checkbox"/> Statut de protection ou maîtrise foncière favorables à la préservation de la zone humide sur une superficie supérieure à 50 % (acquisition du Conservatoire du Littoral, réserve naturelle, arrêté de biotope, etc.)
Évaluation du niveau de menace	<input type="checkbox"/> Important <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Faible à absent <input type="checkbox"/> Inconnu

Vert : niveau de menace faible
Jaune : niveau de menace moyen
Orange : niveau de menace important

ANNEXE 4

Cartes de prélocalisation des zones humides sur la commune de Veauce





Inventaire des zones humides du SAGE Sioule - année 2021

Plan d'assemblage de l'atlas des
zones potentiellement humides

COMMUNE DE VEAUCE

Echelle 1/20 000

Légende

-  Bassin de la Sioule
-  Zones potentiellement humides
-  Surface en eau
-  Cours d'eau



Partenaires financiers :

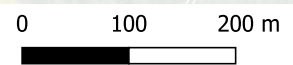
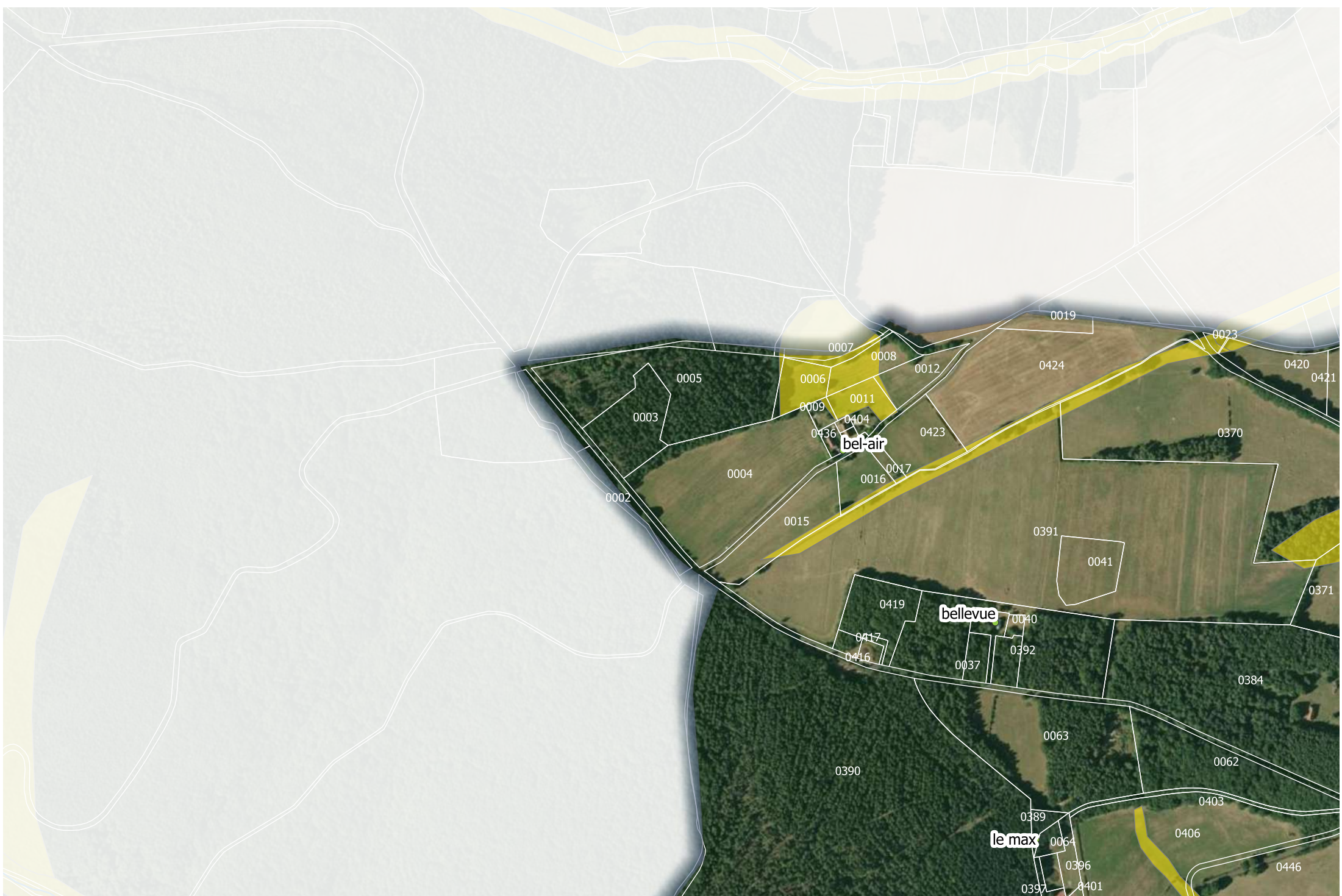


PLANCHE N°1

Cette action est financée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et l'Union Européenne via les fonds FEDER
Sources : BD ORTHO® 20 cm V3 - SCAN 25® V3 - BD TOPO® ING 2018
Réalisation : 2021 - Céline BOISSON - Animatrice du SAGE Sioule - EP Loire

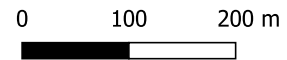
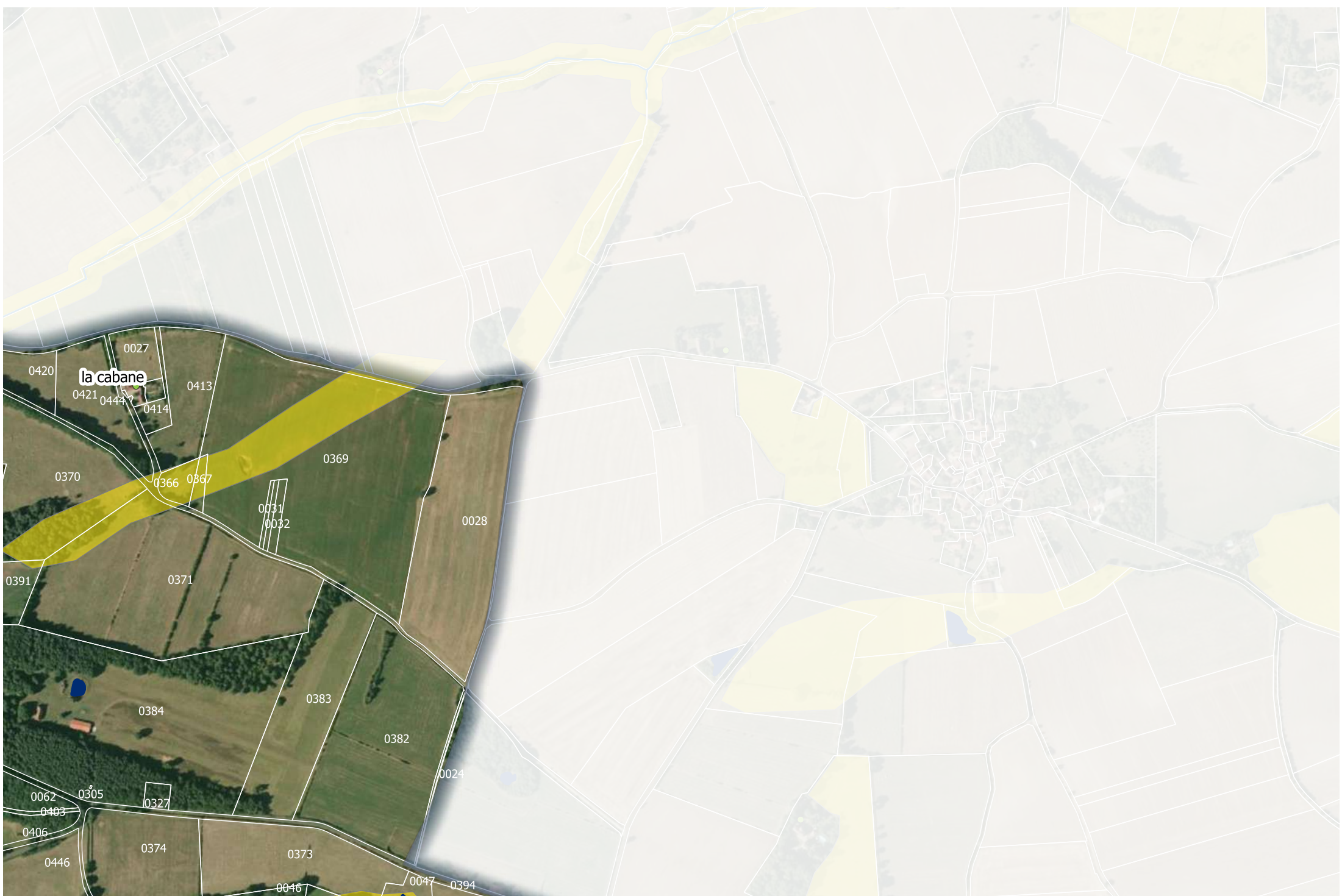


PLANCHE N°2

Cette action est financée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et l'Union Européenne via les fonds FEDER
Sources : BD ORTHO® 20 cm V3 - SCAN 25® V3 - BD TOPO® ING 2018
Réalisation : 2021 - Céline BOISSON - Animatrice du SAGE Sioule - EP Loire

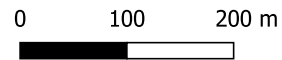


PLANCHE N°3

Cette action est financée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et l'Union Européenne via les fonds FEDER
Sources : BD ORTHO® 20 cm V3 - SCAN 25® V3 - BD TOPO® ING 2018
Réalisation : 2021 - Céline BOISSON - Animatrice du SAGE Sioule - EP Loire



PLANCHE N°4

Cette action est financée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et l'Union Européenne via les fonds FEDER
Sources : BD ORTHO® 20 cm V3 - SCAN 25® V3 - BD TOPO® ING 2018
Réalisation : 2021 - Céline BOISSON - Animatrice du SAGE Sioule - EP Loire

ANNEXE 5

**Cartes de la consultation publique
présentant les zones humides inventoriées
sur la commune de Veauce**








Inventaire des zones humides du SAGE Sioule

Plan d'assemblage de l'atlas des
zones réellement humides suite
aux expertises de terrain

COMMUNE DE VEAUCE

Echelle 1/15 000

Légende

-  BV Sioule
-  Zones humides identifiées sur le terrain
- Sondages pédologiques
 -  Négatifs
 -  Positifs
-  Surfaces en eau
-  Cours d'eau et écoulements
-  Sources

Partenaires financiers :



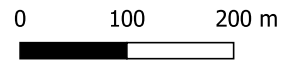


PLANCHE N°1

Cette action est financée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et l'Union Européenne via les fonds FEDER
Sources : BD ORTHO® 20 cm V3 - SCAN 25® V3 - BD TOPO® ING 2018
Réalisation : 2021 - Christine MORVAN - Chargée d'étude Zones Humides - EP Loire

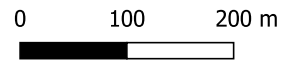


PLANCHE N°2

Cette action est financée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et l'Union Européenne via les fonds FEDER
Sources : BD ORTHO® 20 cm V3 - SCAN 25® V3 - BD TOPO® ING 2018
Réalisation : 2021 - Christine MORVAN - Chargée d'étude Zones Humides - EP Loire



0 100 200 m

PLANCHE N°3

Cette action est financée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et l'Union Européenne via les fonds FEDER
Sources : BD ORTHO® 20 cm V3 - SCAN 25® V3 - BD TOPO® ING 2018
Réalisation : 2021 - Christine MORVAN - Chargée d'étude Zones Humides - EP Loire

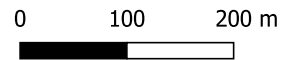


PLANCHE N°4

ANNEXE 6

**Cartes validées suite aux contre-expertises de terrain
sur la commune de Veauce**







Inventaire des zones humides du SAGE Sioule

Plan d'assemblage de l'atlas des zones réellement humides suite aux expertises de terrain et après consultation publique

COMMUNE DE VEAUCE

Echelle 1/15 000

Légende

-  BV Sioule
- Zones humides (terrain et consultation)
- Sondages pédologiques
 -  Négatifs
 -  Positifs
-  Surfaces en eau
-  Cours d'eau et écoulements
-  Sources

Partenaires financiers :



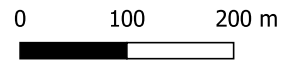


PLANCHE N°1

Cette action est financée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et l'Union Européenne via les fonds FEDER
Sources : BD ORTHO® 20 cm V3 - SCAN 25® V3 - BD TOPO® ING 2018
Réalisation : 2022 - Christine MORVAN - Chargée d'étude Zones Humides - EP Loire



la cabane



PLANCHE N°2

Cette action est financée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et l'Union Européenne via les fonds FEDER
Sources : BD ORTHO® 20 cm V3 - SCAN 25® V3 - BD TOPO® ING 2018
Réalisation : 2022 - Christine MORVAN - Chargée d'étude Zones Humides - EP Loire



0 100 200 m

PLANCHE N°3

Cette action est financée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et l'Union Européenne via les fonds FEDER
Sources : BD ORTHO® 20 cm V3 - SCAN 25® V3 - BD TOPO® ING 2018
Réalisation : 2022 - Christine MORVAN - Chargée d'étude Zones Humides - EP Loire

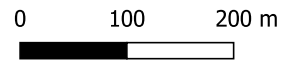


PLANCHE N°4

ANNEXE 7

Resultats de l'inventaire des zones humides à l'échelle communale

Communes	Nombre de zones humides inventoriées	Superficie prélocalisation zones humides (ha)	Superficie totale de zones humides (ha)	Superficie zones humides inventoriées / prélocalisation (%)	Superficie moyenne d'une zone humide (ha)	Superficie de la commune (ha)	Densité de zones humides (%)
Aurières	36	160,53	74,64	46%	2,07	623,06	11,98%
Barberier	22	122,60	29,65	24%	1,35	812,21	3,65%
Basville	85	180,47	129,86	72%	1,53	870,28	14,92%
Beaune-d'Allier	34	70,92	28,25	40%	0,83	926,09	3,05%
Bègues	28	136,18	30,47	22%	1,09	797,09	3,82%
Blomard	76	258,26	68,14	26%	0,90	2250,46	3,03%
Bransat	49	261,89	62,57	24%	1,28	1547,82	4,04%
Cesset	44	110,69	78,23	71%	1,78	1216,15	6,43%
Ceyssat	25	653,12	38,09	6%	1,52	3028,12	1,26%
Chard	11	18,09	15,52	86%	1,41	92,39	16,80%
Charroux	10	17,86	3,86	22%	0,39	1050,23	0,37%
Chezelle	8	65,98	6,57	10%	0,82	730,34	0,90%
Chirat-l'Église	65	348,50	93,28	27%	1,44	1839,75	5,07%
Chouvigny	55	236,62	43,48	18%	0,79	1337,23	3,25%
Contigny	25	160,88	66,82	42%	2,67	879,01	7,60%
Coutansouze	65	123,58	56,24	46%	0,87	1360,16	4,13%
Cressanges	33	106,46	21,87	21%	0,66	818,22	2,67%
Deneuille-lès-Chantelle	39	104,81	89,00	85%	2,28	839,04	10,61%
Deux-Chaises	90	610,33	150,95	25%	1,68	2579,47	5,85%
Dontreix	59	153,21	147,93	97%	2,51	842,84	17,55%
Ébreuil	64	310,45	77,27	25%	1,21	2314,37	3,34%
Échassières	117	159,40	99,59	62%	0,85	2333,03	4,27%
Étroussat	11	45,82	53,52	117%	4,87	1318,19	4,06%
Fleuriel	88	266,71	114,82	43%	1,30	2820,17	4,07%
Gannat	12	41,98	7,98	19%	0,67	660,42	1,21%
Gelles	216	1117,40	480,22	43%	2,22	4774,55	10,06%
Heume-l'Église	68	371,34	86,62	23%	1,27	1517,64	5,71%
Jenzat	34	292,84	49,42	17%	1,45	972,56	5,08%
La Mazière-aux-Bons-Hommes	65	139,31	172,65	124%	2,66	778,67	22,17%
Laféline	59	212,12	66,17	31%	1,12	2308,05	2,87%
Laqueuille	91	574,43	243,87	42%	2,68	2216,62	11,00%
Le Mayet-d'École	4	21,77	4,18	19%	1,05	244,98	1,71%
Le Montet	8	32,00	9,93	31%	1,24	98,77	10,05%
Le Theil	125	683,87	81,77	12%	0,65	2919,40	2,80%
Louroux-de-Bouble	57	180,04	71,45	40%	1,25	1669,54	4,28%
Mazaye	84	706,74	88,69	13%	1,06	2191,63	4,05%
Mazerier	18	62,32	14,85	24%	0,83	561,03	2,65%
Meillard	12	91,02	42,68	47%	3,56	596,22	7,16%
Mérinchal	217	692,41	780,59	113%	3,60	3881,49	20,11%
Monestier	107	207,10	93,44	45%	0,87	2976,19	3,14%
Monétay-sur-Allier	2	3,37	2,57	76%	1,29	50,01	5,14%
Montmarault	8	72,58	7,56	10%	0,94	345,53	2,19%
Montord	19	24,05	14,60	61%	0,77	456,19	3,20%
Nades	37	80,34	37,99	47%	1,03	841,48	4,51%
Naves	26	36,33	38,83	107%	1,49	817,20	4,75%
Nébouzat	72	181,96	80,61	44%	1,12	2055,69	3,92%
Olby	80	777,98	134,83	17%	1,69	1757,05	7,67%
Orcival	97	645,97	192,25	30%	1,98	2711,64	7,09%
Perpezat	189	732,07	238,64	33%	1,26	3511,55	6,80%
Rochefort-Montagne	90	251,24	209,04	83%	2,32	1763,05	11,86%
Saint-Bonnet-de-Rochefort	33	259,64	36,72	14%	1,11	1636,47	2,24%
Saint-Bonnet-près-Orcival	87	119,24	105,38	88%	1,21	1492,06	7,06%
Saint-Didier-la-Forêt	1	50,05	5,48	11%	5,48	315,40	1,74%
Saint-Germain-de-Salles	33	314,84	63,72	20%	1,93	1171,99	5,44%
Saint-Marcel-en-Murat	64	217,87	63,28	29%	0,99	1694,62	3,73%
Saint-Pierre-Roche	88	690,35	230,19	33%	2,62	1695,12	13,58%
Saint-Sauves-d'Auvergne	33	71,05	65,27	92%	1,98	490,16	13,32%
Saulzet-le-Froid	8	131,70	22,49	17%	2,81	382,88	5,88%
Sazeret	20	129,57	17,94	14%	0,90	506,45	3,54%
Sussat	32	81,13	18,20	22%	0,57	799,19	2,28%
Treban	59	234,75	50,81	22%	0,86	1952,05	2,60%
Tronget	60	213,05	53,72	25%	0,90	1650,90	3,25%
Valignat	9	22,44	3,71	17%	0,41	230,36	1,61%
Veauce	8	24,22	9,57	40%	1,20	352,32	2,72%
Verneuil-en-Bourbonnais	53	227,43	71,19	31%	1,34	1353,07	5,26%
Vernines	84	225,02	117,63	52%	1,40	1712,77	6,87%
Vernusse	64	190,63	92,39	48%	1,44	1970,00	4,69%
Vicq	33	64,48	32,82	51%	0,99	1349,07	2,43%
Voussac	103	702,81	93,70	13%	0,91	3491,69	2,68%
TOTAL	3808	16886,23	5986,26	35%	1,57	100149,43	5,98%



Structure porteuse



2 quai du Fort Alleaume CS 55708
45057 ORLEANS CEDEX
www.eptb-loire.fr

Partenaires financiers



Cette étude est cofinancée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et par l'Union européenne via des fonds FEDER

www.sage-sioule.fr

Animatrice • Céline BOISSON • celine.boisson@eptb-loire.fr

Etablissement public Loire • Maison des services • 21 allée du chemin de fer • 03450 EBREUIL

04 15 91 00 00 • 07 50 67 41 75